

## Délibération n°2024-10-099

Date de convocation : 09 octobre 2024

Conseillers en exercice : 45	Présents : 39	Votants : 43
------------------------------	---------------	--------------

### Rapport 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 du mois d'octobre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Locmélar, salle polyvalente, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

#### Présents

M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie

#### Ont donné procuration

Mme PORTAILLER Christine à M. PERVES Daniel  
M. GUEGUEN Philippe à Mme QUERE Patricia  
Mme LE GUERN Marlène à M. LE BORGNE Laurent  
Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert

#### Absent(s) excusé(s)

M. MORRY Yvan

#### Absent(s)

M. RIOU André

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. CADIOU Bruno

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-3, L.2224-5 et D.2224-1 ;

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, notamment son article 52 ;

Vu la délibération n° 2024-209-088 du 24 septembre 2024 du Conseil communautaire portant prise d'acte des rapports annuels 2023 des concessionnaires eau et assainissement intervenant sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau ;

Vu la délibération n°2021-06-060 du 29 juin 2021 du Conseil communautaire portant approbation de la prise des compétences eau potable et assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant que la prise des compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2024 par la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau implique la relecture des rapports annuels des concessionnaires pour l'exercice 2023, ces derniers ayant été transmis postérieurement au transfert desdites compétences ;

Considérant que la prise d'acte desdits rapports a été menée lors du conseil communautaire de septembre 2024 ;

Considérant que la collectivité se doit de compiler les données d'exploitation avec les données relatives aux travaux menés par les communes et les syndicats antérieurement au transfert, ainsi que les données financières ;

Considérant que cette compilation permet la rédaction du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement 2023 ;

Vu le Conseil d'exploitation et la Commission environnement fusionnées dans leur séance du 5 septembre 2024 ;

Vu la conférence des maires en date du 8 octobre 2024 ;

Ayant entendu son rapporteur, M. Jean Jézéquel, vice-président ;

#### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement 2023 de la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (19 communes).**
- **Précise que ce rapport sera transmis aux communes concernées pour présentation à leur conseil municipal et mis à disposition du public au siège de la CCPL.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
le 16 octobre 2024.

Le Secrétaire de séance,  
Bruno CADIOU.

Le Président,  
Henri BILLON.



Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le 18/10/2024

ID : 029-242900751-20241016-2024\_10\_099-DE



**RAPPORT ANNUEL**  
**SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE**  
**EAU ASSAINISSEMENT**  
**EXERCICE 2023**

## Table des matières

I. EXPLOITATION EAU POTABLE .....	6
I.1. Présentation des contrats, patrimoine et chiffres clé .....	6
I.1.1. Commune de Lampaul Guimiliau .....	6
I.1.2. Commune de Landivisiau .....	7
I.1.3. Commune de Loc Eguiner.....	8
I.1.4. Commune de Plouvorn.....	9
I.1.5. SIE de Locmélard Saint Sauveur.....	10
I.1.6. SIE de Plouzévédé.....	11
I.1.7. SIEAC.....	12
I.1.8. SMI.....	13
I.2. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation.....	14
I.2.1. Commune de Lampaul Guimiliau .....	14
I.2.2. Commune de Landivisiau .....	15
I.2.3. Commune de Loc Eguiner.....	16
I.2.4. Commune de Plouvorn.....	17
I.2.5. SIE de Locmélard Saint Sauveur.....	17
I.2.6. SIE de Plouzévédé.....	18
I.2.7. SIEAC.....	19
I.2.8. SMI.....	20
I.3. Bilan qualité.....	21
I.3.1. Commune de Lampaul Guimiliau .....	21
I.3.2. Commune de Landivisiau .....	22
I.3.3. Commune de Loc Eguiner.....	22
I.3.4. Commune de Plouvorn.....	23
I.3.5. SIE de Locmélard Saint Sauveur.....	23
I.3.6. SIE de Plouzévédé.....	24
I.3.7. SIEAC.....	24
I.3.8. SMI.....	25
I.4. Bilan des investissements.....	25
I.4.1. Commune de Lampaul Guimiliau .....	25
I.4.2. Commune de Landivisiau .....	25
I.4.3. Commune de Loc Eguiner.....	25
I.4.4. Commune de Plouvorn.....	26
I.4.5. SIE de Locmélard Saint Sauveur.....	26

I.4.6. SIE de Plouzévédé.....	26
I.4.7. SIEAC.....	27
I.4.8. SMI.....	27
I.5. Bilan clientèle .....	27
I.5.1. Commune de Lampaul Guimiliau .....	27
I.5.2. Commune de Landivisiau .....	28
I.5.3. Commune de Loc Eguiner.....	28
I.5.4. Commune de Plouvorn.....	28
I.5.5. SIE de Locmélar Saint Sauveur.....	29
I.5.6. SIE de Plouzévédé.....	29
I.5.7. SIEAC.....	29
I.6. Bilan financier .....	30
I.6.1. Commune de Lampaul Guimiliau .....	30
I.6.2. Commune de Landivisiau .....	32
I.6.3. Commune de Loc Eguiner.....	33
I.6.4. Commune de Plouvorn.....	34
I.6.5. SIE de Locmélar Saint Sauveur.....	35
I.6.6. SIE de Plouzévédé.....	36
I.6.7. SIEAC.....	37
I.6.8. SMI.....	38
II. EXPLOITATION ASSAINISSEMENT.....	39
II.1. Présentation des contrats, patrimoine et chiffres clé .....	39
II.1.1. Commune de Plouneventer.....	39
II.1.2. Commune de Plouvorn.....	42
II.1.3. Commune de Plouzévédé.....	44
II.1.4. SIALL .....	46
II.1.5. SIEAC.....	48
II.2. Bilan d'exploitation.....	51
II.2.1. Commune de Plouneventer.....	51
II.2.2. Commune de Plouvorn.....	51
II.2.3. Commune de Plouzévédé.....	52
II.2.4. SIALL .....	52
II.2.5. SIEAC.....	53
II.3. Bilan hydraulique, rendement et conformité réglementaire des stations .....	53
II.3.1. Commune de Plouneventer.....	53

II.3.2. Commune de Plouvorn.....	55
II.3.3. Commune de Plouzévéde.....	56
II.3.4. SIALL .....	57
II.3.5. SIEAC.....	58
II.4. Bilan des investissements.....	59
II.4.1. Commune de Plouneventer.....	59
II.4.2. Commune de Plouvorn.....	59
II.4.3. Commune de Plouzévéde.....	60
II.4.4. SIALL .....	60
II.4.5. SIEAC.....	60
II.5. Bilan clientèle .....	61
II.5.1. Commune de Plouneventer.....	61
II.5.2. Commune de Plouvorn.....	61
II.5.3. Commune de Plouzévéde.....	61
II.5.4. SIALL .....	61
II.5.5. SIEAC.....	62
II.6. Bilan financier.....	62
II.6.1. Commune de Plouneventer.....	62
II.6.2. Commune de Plouvorn.....	63
II.6.3. Commune de Plouzévéde.....	64
II.6.4. SIALL .....	65
II.6.5. SIEAC.....	66
II.7. Bilan des contrôles ANC.....	66
III.    BILAN TRAVAUX DES COMMUNES.....	67
IV.    BILANS FINANCIERS DES COMMUNES.....	69
V.    SYNTHESE DES PRIX 2024 .....	71

## **PREAMBULE**

La Communauté de Commune du Pays de Landivisiau exerce les missions de service public de l'eau potable et de l'assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

A ce titre, elle se doit de présenter le rapport sur le prix et la qualité du service, sur la base des rapports annuels des délégataires reçus postérieurement au transfert, bien qu'ils concernent l'exercice 2023, année au cours de laquelle la collectivité n'était pas encore compétente.

Le présent rapport est établi sur la base des données compilées transmises par les délégataires. Il comporte un volet relatif à l'exploitation et un volet relatif aux travaux. Le bilan financier des communes est également présenté.

## I. EXPLOITATION EAU POTABLE

La cartographie ci-dessous (figure 1) rappelle les différents modes de gestion et les exploitants intervenant sur le territoire de la Communauté de Commune en 2023 pour le service public de l'eau potable. A noter que la commune de Guiclan était rattachée, jusqu'à fin 2023, à la Régie An dour (Morlaix Communauté) via une convention d'entente intercommunale. Les communes de Landvisiau et Lampaul Guimiliau étaient quant à elles gérées en concession de service public avec la société Saur (contrat avenanté en vue d'une prolongation à fin 2023 pour coïncider avec la date de transfert de compétence). Enfin, la commune de Sizun exerçait la compétence en régie.

Légende : 7 contrats – 3 opérateurs

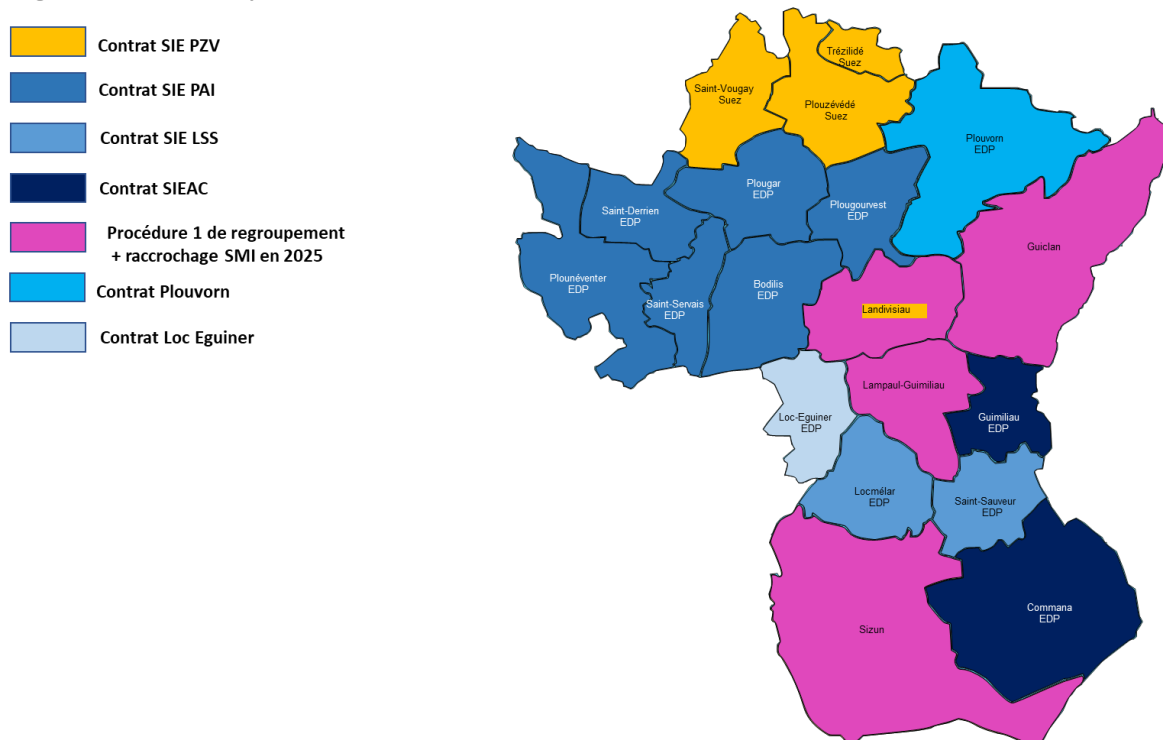


Figure 1 : Modes de gestion et exploitants du service public de l'eau potable de la CCPL – Année 2023

### I.1. Présentation des contrats, patrimoine et chiffres clé

#### I.1.1. Commune de Lampaul Guimiliau

Le contrat de DSP contracté avec Saur comprend la gestion du service de distribution d'eau, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

2 conventions sont annexées au contrat et concerne l'achat d'eau au SMI et au syndicat intercommunal de Locmélar Saint Sauveur.

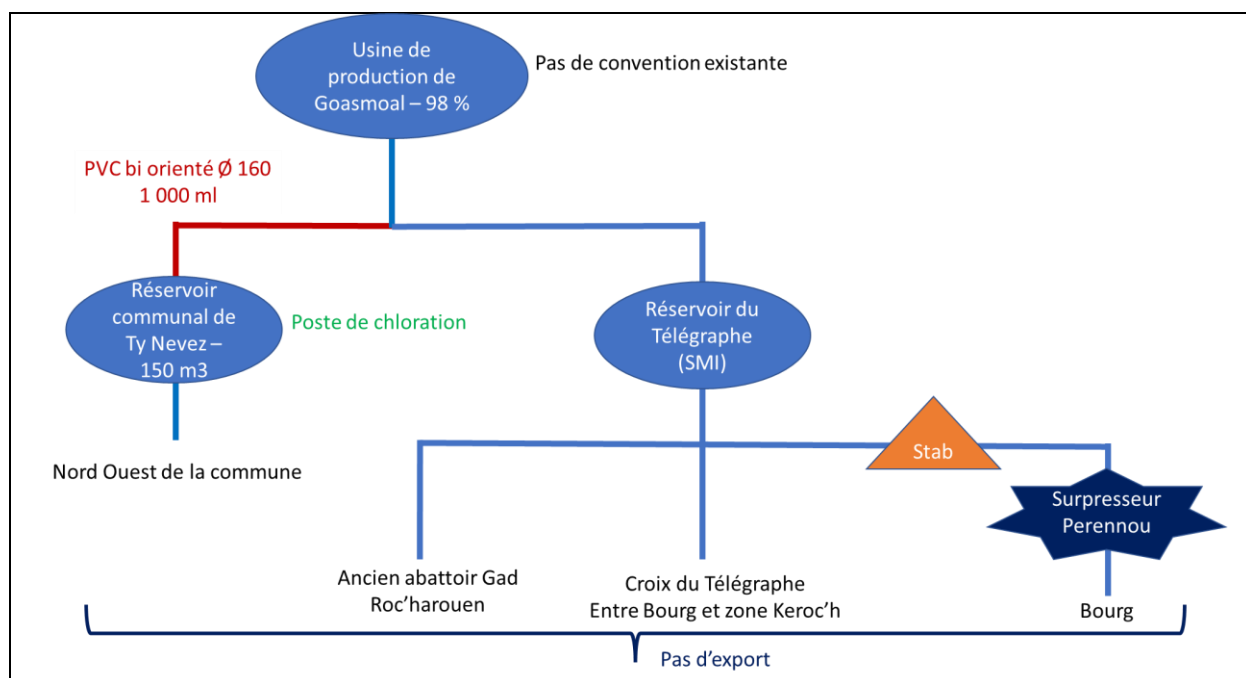
La commune totalise **1 024 abonnés** pour **119 891 m<sup>3</sup> d'eau mis en distribution (dont 88 429 m<sup>3</sup> consommés comptabilisés)**. Le linéaire de réseau s'élève à 45 km et présente un **rendement de 74,76%** et un ILP de 1,84 qualifié de bon pour un secteur semi urbain (< 3), **mais non conforme à l'engagement contractuel qui était de 0,66 à compter de 2014 pour l'ILP et de 96 % pour le rendement**.



Le réseau est majoritairement en PVC et dans une moindre mesure en fonte. Les dates de pose sont précisées par l'exploitant en annexe, avec une majorité du linéaire de date de pose datant des années 60 (40 %). Les diamètres sont équitablement répartis entre les DN 110, 160, 50 et 63. L'inventaire du patrimoine (vannes, vidanges, purges et ventouses, stabilisateurs, clapets, régulateurs) est recensé en annexe. La conformité sanitaire est quant à elle de 100 % sur l'ensemble des analyses menées dans l'année 2023 tant en physico-chimie qu'en bactériologie.

Le parc compteurs est de 1 024 équipements, dont 182 renouvelés en 2023, avec un âge moyen de 10,5 ans (hors les 100 compteurs dont l'âge est mentionné comme étant supérieur à 22 ans, sans précision quant au détail).

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine :



### I.1.2. Commune de Landivisiau

Le contrat de DSP contracté avec Saur comprend la gestion du service de distribution d'eau, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

1 convention est annexée au contrat et concerne l'achat d'eau au SMI.

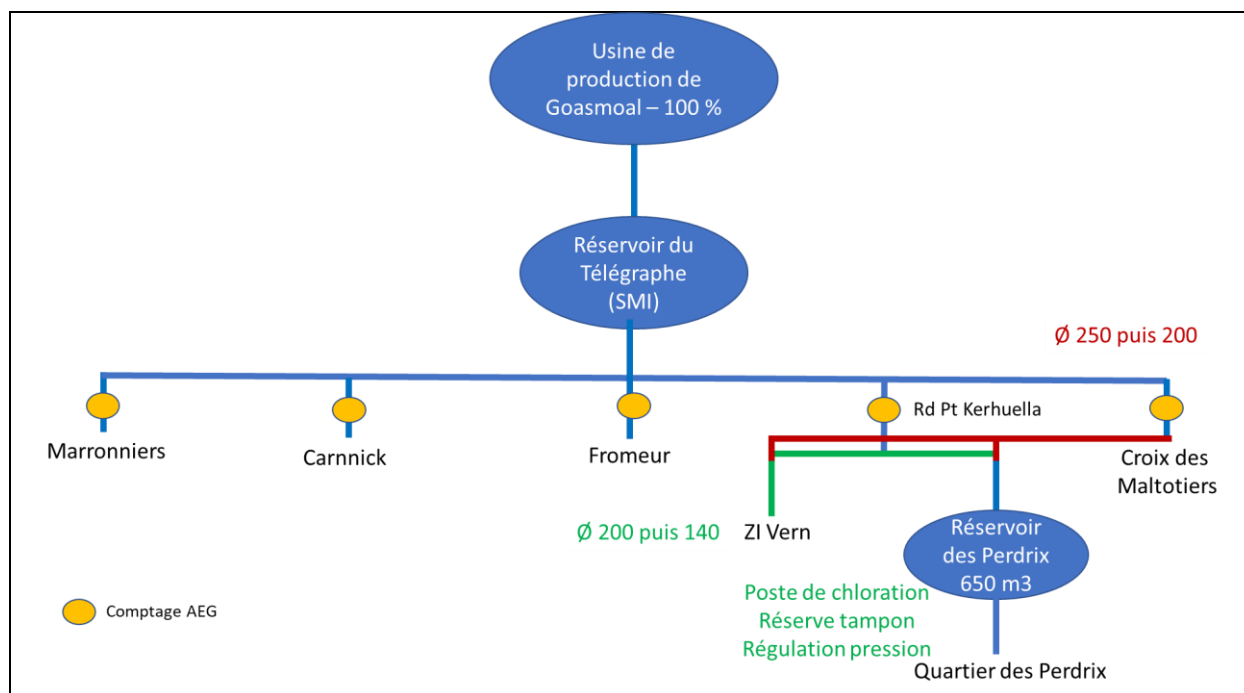
La commune totalise **4 823 abonnés** pour **696 351 m³ d'eau mis en distribution (dont 638 147 m³ consommés comptabilisés)**. Le linéaire de réseau s'élève à 102 km et présente un **rendement de 91,6 %** et un ILP de 1,37 qualifié de bon pour un secteur semi urbain (< 3).

Le réseau est majoritairement en PVC et dans une moindre mesure en fonte. Les dates de pose sont précisées par l'exploitant en annexe mais avec une majorité du linéaire de date de pose inconnue (38 %). Les diamètres sont équitablement répartis entre les DN 110, 125, 140 et 63. L'inventaire du patrimoine (vannes, vidanges, purges et ventouses, stabilisateurs, débitmètres linéaire de branchements) n'est pas

recensé. La conformité sanitaire est quant à elle de 100 % sur l'ensemble des analyses menées dans l'année 2023 tant en physico-chimie qu'en bactériologie.

Le parc compteurs est de 4 821 équipements avec un âge moyen de 14 ans.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine :



### I.1.3. Commune de Loc Eguiner

Le contrat de DSP contracté avec la SPL Eau du Ponant comprend la gestion du service de distribution d'eau, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements. Une partie relative aux investissements (branchements, compteurs, canalisations, équipements électromécaniques et ouvrages de traitement) est également prévue au contrat.

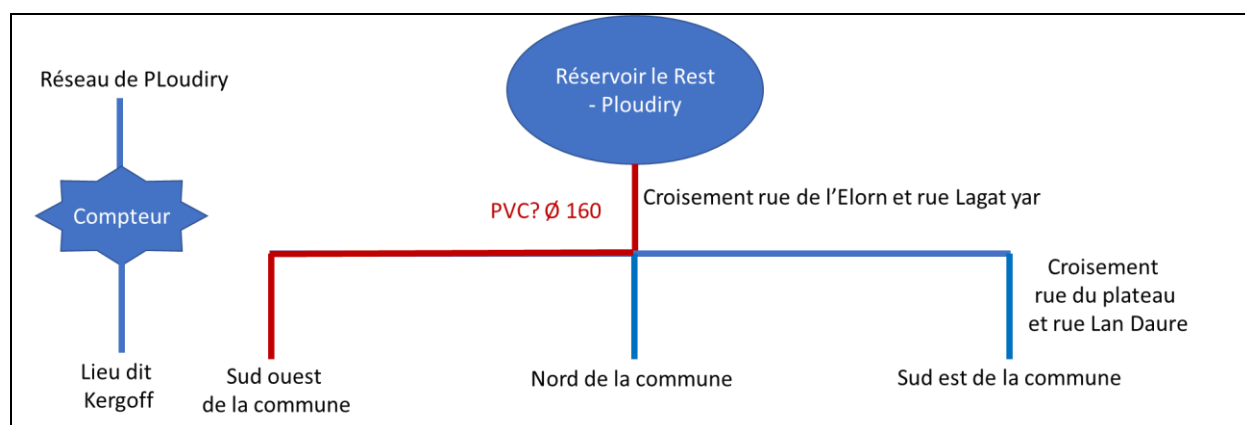
2 conventions sont annexées au contrat :

- Convention d'achat d'eau à la CAPLD ;
- Convention pour la surveillance et l'entretien du service de défense extérieur contre l'incendie (intégrée dans le contrat de concession).

## Prise d'acte du rapport annuel 2023 du délégataire Eau du Ponant relatif au service public de l'eau potable sur les communes de Locmélard et Saint Sauveur

La commune totalise **165 abonnés** pour **28 000 m3 d'eau mis en distribution**. Le linéaire de réseau s'élève à 20 km et présente un **rendement de 69,8 %** et un ILP de 1,14 qualifié de bon pour un secteur rural (< 1,5). Le rendement de réseau est en baisse par rapport à 2022 (il était l'an passé estimé à 74 %). Néanmoins, les mesures étaient moins fiabilisées puisqu'une installation de compteurs dans l'intervalle a été menée. Le réseau est majoritairement en diamètre 63 avec matériau non renseigné et de date de pose comprise entre 1966 et 1973. 34 vannes et 171 branchements (totalisant un linéaire de 324 ml) sont également recensés. La conformité sanitaire est quant à elle de 100 % sur l'ensemble des analyses menées dans l'année 2023.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine :



Le parc compteurs est de 166 équipements avec un âge moyen de 2 ans, la majorité des compteurs constitutifs du parc ayant été renouvelés en 2022.

### I.1.4. Commune de Plouvorn

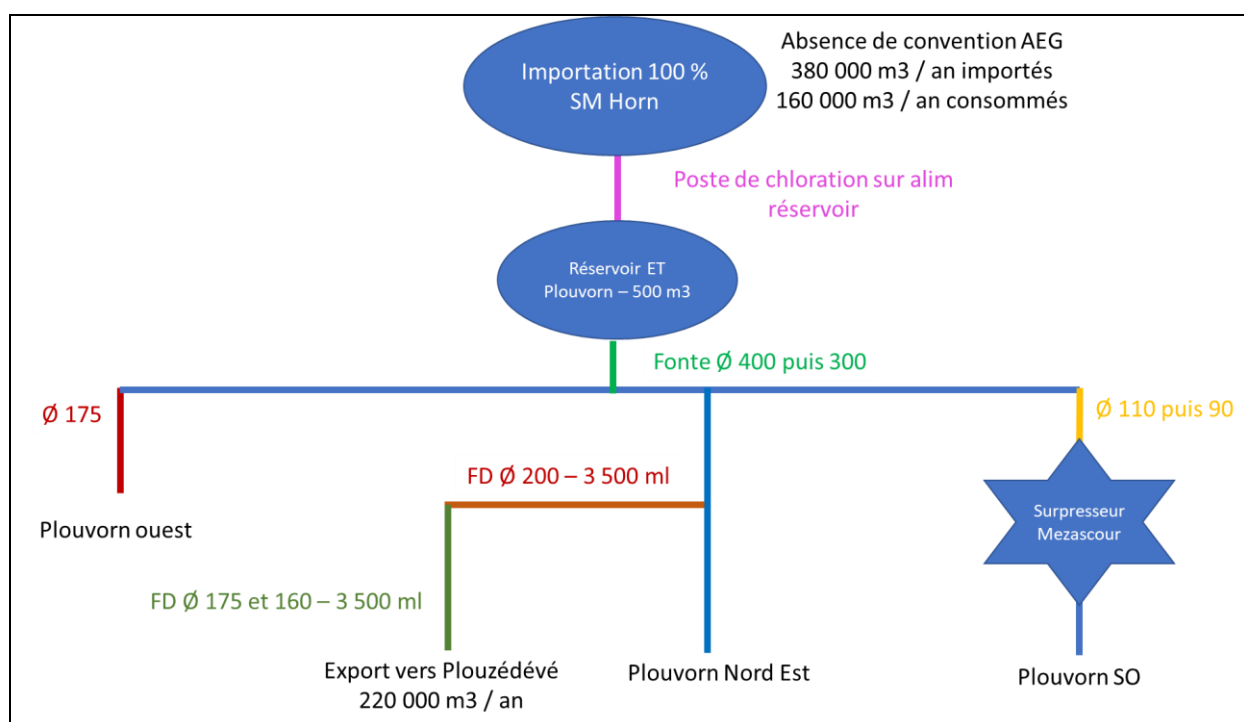
Le contrat de DSP contracté avec la SPL Eau du Ponant comprend la gestion du service de distribution d'eau, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

2 conventions sont annexées au contrat :

- Convention d'achat d'eau en gros au Syndicat mixte de production de l'Horn ;
- Convention pour la surveillance et l'entretien du service de défense extérieure contre l'incendie (intégrée dans le contrat de concession).

La commune totalise **1 467 abonnés** pour **181 038 m3 d'eau mis en distribution**. Le linéaire de réseau s'élève à 84 km et présente un **rendement de 79,9 %** et un ILP de 1,19 qualifié de bon pour un secteur rural (< 1,5). Le réseau est majoritairement en diamètre 110 PVC et de date de pose non renseignée dans le SIG. 383 vannes et 902 branchements (totalisant un linéaire de 10,6 km) sont également recensés. La conformité sanitaire est quant à elle de 100 % sur l'ensemble des analyses menées dans l'année 2023.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine :



Le parc compteurs est de 1 477 équipements avec un âge moyen de 8 ans (moyenne pondérée calculée sur le parc).

#### I.1.5. SIE de Locmélar Saint Sauveur

Le contrat de DSP contracté avec la SPL Eau du Ponant comprend la gestion du service de distribution d'eau, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

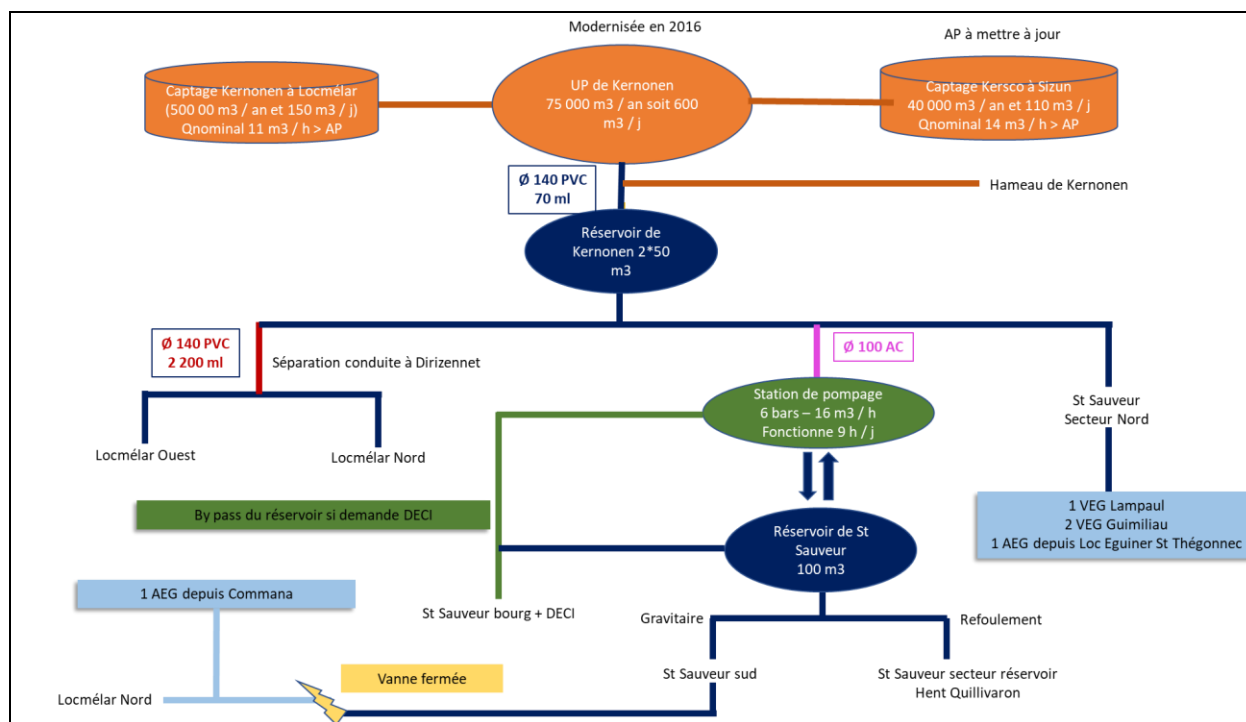
3 conventions sont annexées au contrat :

- Convention de vente et achat d'eau en gros au SIEAC de Commana ;
- Convention de vente d'eau à la commune de Lampaul Guimiliau ;
- Convention pour la surveillance et l'entretien du service de défense extérieure contre l'incendie.

Les deux communes membres du syndicat totalisent **649 abonnés** pour **53 000 m<sup>3</sup> d'eau mis en distribution**. Le linéaire de réseau s'élève à 56,7 km et présente un **rendement de 90,3 %** et un ILP de 0,32 qualifié de bon pour un secteur rural (< 1,5). Le rendement a augmenté de 81 à 90 % , mais de manière artificielle en lien avec l'augmentation des exports vers Guimiliau (16 000 m<sup>3</sup>). Le réseau est majoritairement en diamètre 63 PVC et de date de pose non renseignée dans le SIG. 214 vannes et 484 branchements (totalisant un linéaire de 5,7 km) sont également recensés. La conformité sanitaire est quant à elle de 100 % sur l'ensemble des analyses menées dans l'année 2023.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine :

Prise d'acte du rapport annuel 2023 du délégataire Veolia eau relatif au service public de l'eau potable sur les communes de Lampaul Guimiliau, Landivisiau et les communes du Syndicat Intercommunal de Pont an Ilis



Le parc compteurs est de 676 équipements avec un âge moyen inférieur à 20 ans.

#### I.1.6. SIE de Plouzévédé

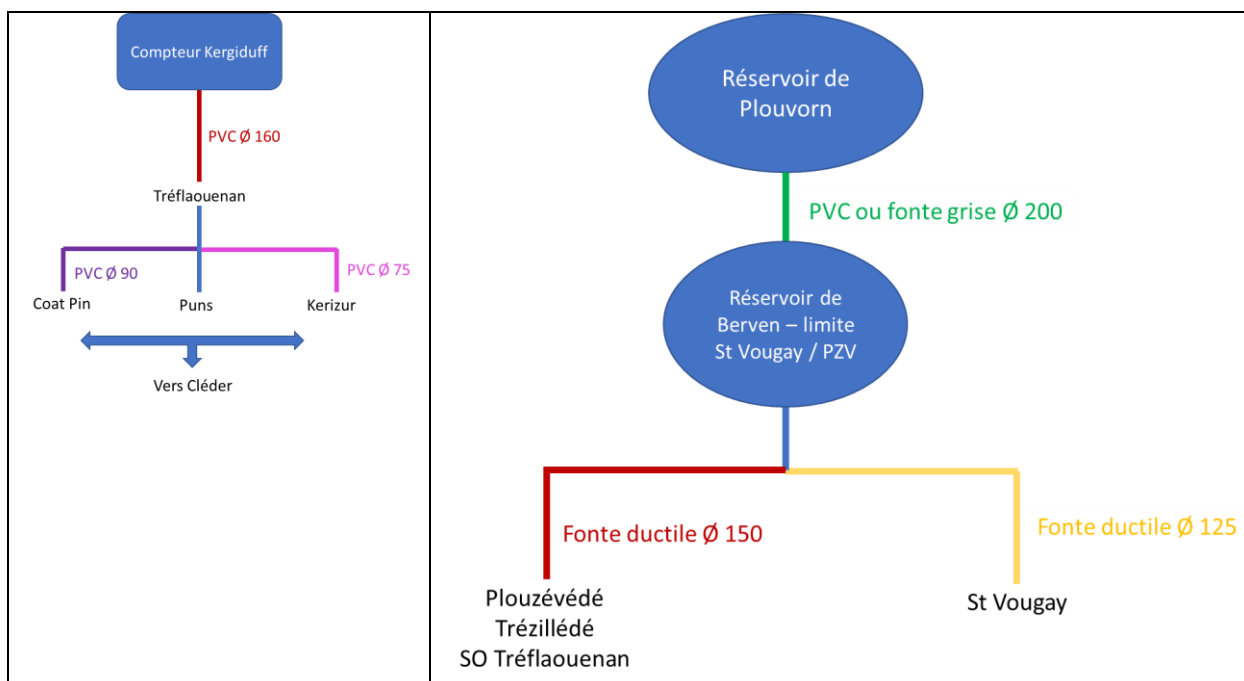
Le contrat de DSP contracté avec Suez comprend la gestion du service de distribution d'eau, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

Les 4 communes membres du syndicat totalisent **1 873 abonnés** pour **173 977 m³ d'eau mis en distribution (dont 137 503 m³ facturés)**. Le linéaire de réseau s'élève à 124 km et présente un **rendement de 86,4 %** et un ILP de 0,67 qualifié de bon pour un secteur rural (< 1,5).

Le réseau est majoritairement en PVC et dans une moindre mesure en fonte. Les diamètres et date de pose ne sont pas précisés par l'exploitant. 546 vannes, 334 vidanges, purges et ventouses, 6 stabilisateurs, 15 débitmètres et 1 912 branchements (linéaire non précisé) sont également recensés. La conformité sanitaire est quant à elle de 100 % sur l'ensemble des analyses menées dans l'année 2023 tant en physico-chimie qu'en bactériologie.

Le parc compteurs est de 1 927 équipements avec un âge moyen de 12 ans.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine :



#### I.1.7. SIEAC

Le contrat de DSP contracté avec la SPL Eau du Ponant comprend la gestion du service de distribution d'eau, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

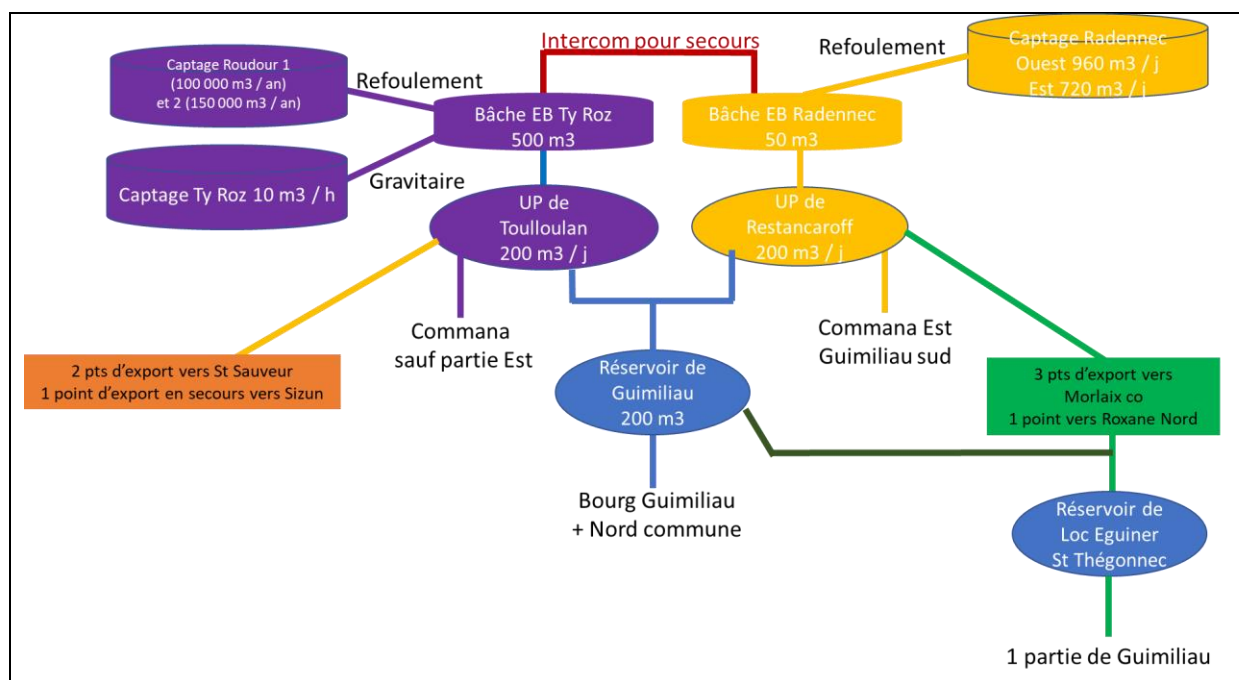
4 conventions sont annexées au contrat :

- Convention de vente et achat d'eau en gros au SIE de Locmélar Saint Sauveur ;
- Convention de vente d'eau à la commune de Sizun ;
- Convention de vente d'eau à Morlaix communauté ;
- Convention de vente d'eau brute à l'entreprise RoxaneNord ;
- convention pour la surveillance et l'entretien du service de défense extérieur contre l'incendie (intégrée dans le contrat de concession).
- Les deux communes membres du syndicat totalisent **1 182 abonnés** pour **151 375 m<sup>3</sup> d'eau mis en distribution**. Le linéaire de réseau s'élève à 106 km et présente un **rendement de 82,6 %** et un ILP de 0,97 qualifié de bon pour un secteur rural (< 1,5). Le rendement a fortement diminué de 88,7 à 82,6 % , mais semble-t-il en lien avec une surestimation en 2022 et un effet d'initialisation du contrat par recalcul des volumes d'eau dans les compteurs sur 2023. Le suivi quotidien ne semble pas montrer d'évolution notable avec un rendement stable sur l'année autour de 80 %.

Le réseau est majoritairement en diamètre 63 et 50, en PVC et fonte et de date de pose comprise entre 2010 et 2019. 389 vannes et 1 000 branchements (totalisant un linéaire de 11,7 km) sont également recensés. La conformité sanitaire est quant à elle de 100 % sur l'ensemble des analyses menées dans l'année 2023, avec des dépassement de référence de qualité sur les eaux brutes, caractéristiques de la nature souterraine de la ressource.

Le parc compteurs est de 1 217 équipements avec un âge de 2 ans pour environ la moitié du par cet d'âge inconnu pour l'autre moitié.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine :



#### I.1.8. SMI

Le contrat de DSP contracté avec la société Veolia eau comprend la gestion du service de production d'eau uniquement.

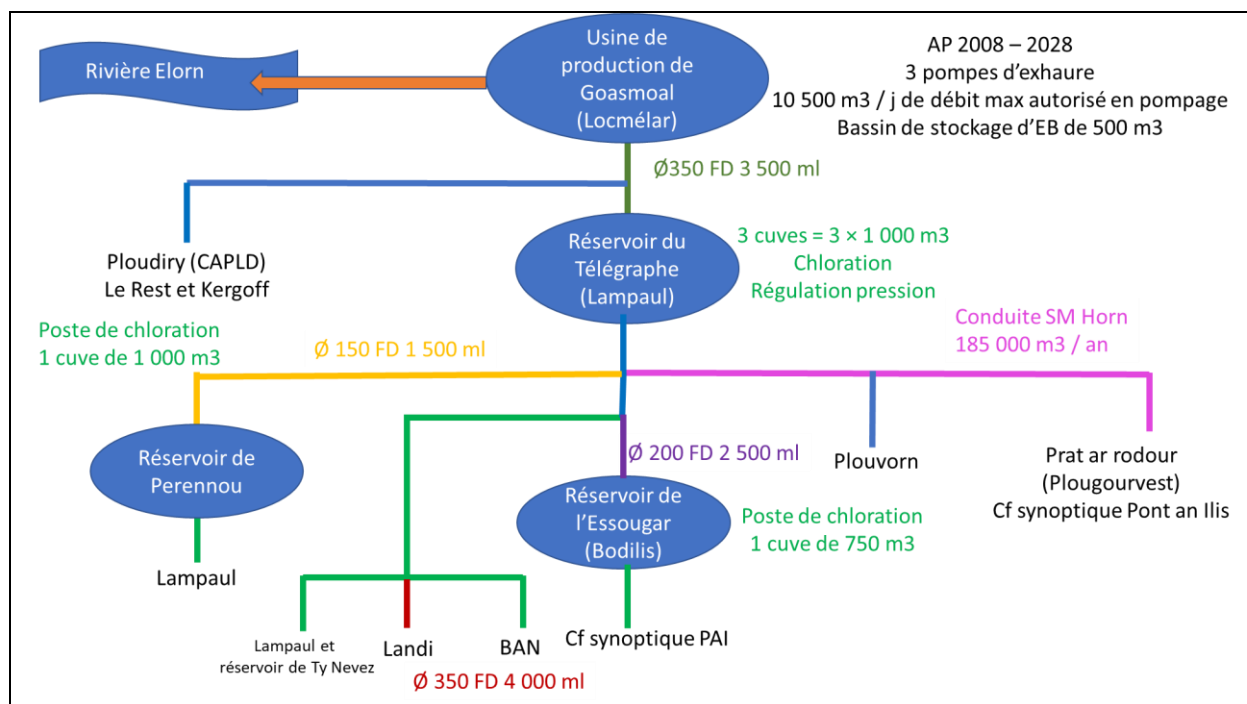
5 conventions sont annexées au contrat :

- Convention d'achat et vente d'eau en gros avec An Dour et le Syndicat Mixte de production d'eau de l'Horn ;
- Convention de vente d'eau en gros à la Ville de Landivisiau ;
- Convention de vente d'eau en gros à la Ville de Lampaul Guimiliau ;
- Convention de vente d'eau en gros à Ploudiry ;
- Convention de vente d'eau en gros au Syndicat intercommunal de Pont an Ilis.

Le contrat ne totalise que **6 abonnés** puisqu'il concerne avant tout la production d'eau sur l'usine de Goasmoal à partir de la prise d'eau superficielle dans la rivière Elorn, pour 1,6 Mm<sup>3</sup> produits. Le linéaire de réseau s'élève à 17 km et présente un **rendement de 97,8 %** et un ILP de 5,66. La conformité sanitaire est quant à elle de 100 % sur l'ensemble des analyses menées dans l'année 2023.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine :

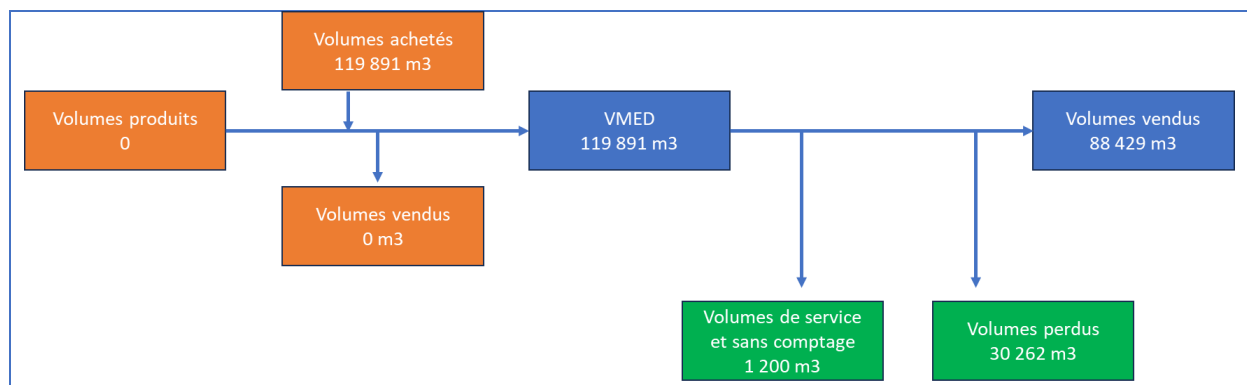
Prise d'acte du rapport annuel 2023 du délégataire Veolia relatif au service public de l'assainissement sur la commune de Plounéventer



## I.2. Bilan hydraulique et bilan d'exploitation

### I.2.1. Commune de Lampaul Guimiliau

Le bilan hydraulique est le suivant :



On note :

- que les volumes d'eau produits sont nuls, en cohérence avec le fait que ce territoire ne dispose pas de ressources propres et achètent l'intégralité des volumes au syndicat mixte de production d'eau de Landivisiau (SMI) ;
- **que l'exploitant ne mentionne à aucun moment dans son rapport les volumes facturés et les volumes de pertes.** La collectivité a donc établi le synoptique ci-avant en considérant les volumes mis en distribution auxquels ont été retranchés les volumes de service et consommés sans comptage, ainsi que les volumes vendus (considérés égaux aux volumes facturés) pour recalculer les volumes de perte.



Le bilan de l'exploitation montre un bilan énergétique en légère hausse (1 206 kWh en 2023 contre 1 187 en 2022).

Le réservoir de Ty Nevez a été vidangé, nettoyé et désinfecté. Le contrôle réglementaire annuel a également été mené (contrôle électrique, systèmes de levage et ballons anti béliers) sur la station d'alerte la Croix du télégraphe.

7 fuites ont été réparées sur l'année, dont 6 sur branchement. 4 campagnes de recherche de fuites ont été menées, sans indication du linéaire ni du nombre de fuites trouvées : il n'est pas précisé sur les 7 fuites réparées sur l'année sont consécutives aux campagnes ou non.

1 tâche de maintenance préventive sur les installations est mentionnée (sur station d'alerte de la Croix du Télégraphe). 7 opérations d'entretien des équipements et accessoires sont listées, concernant des manœuvres de vannes, interventions sur accessoires, purge et entretien de stabilisateur.

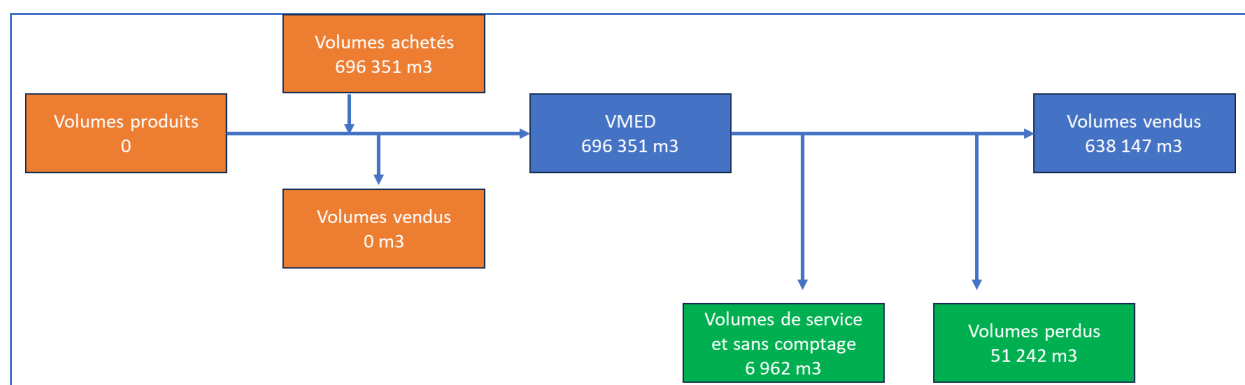
#### Le rapport ne fait pas état :

- du traitement des DICT ;

des interventions diverses sur réseau (création, renouvellement, remplacement, mise à niveau d'accessoires, appareils de fontainerie, branchements, compteurs ou réparation).

#### 1.2.2. Commune de Landivisiau

Le bilan hydraulique est le suivant :



On note :

- que les volumes d'eau produits sont nuls, en cohérence avec le fait que ce territoire ne dispose pas de ressources propres et achètent l'intégralité des volumes au syndicat mixte de production d'eau de Landivisiau (SMI) ;
- des incohérences entre le corps de texte et l'annexe relative aux volumes quant aux VMED ;
- **que l'exploitant ne mentionne à aucun moment dans son rapport les volumes facturés et les volumes de pertes.** La collectivité a donc établi le synoptique ci-avant en considérant les volumes mis en distribution auxquels ont été retranchés les volumes de service et consommés sans comptage, ainsi que les volumes vendus (considérés égaux aux volumes facturés) pour recalculer les volumes de perte.

Le bilan de l'exploitation montre un bilan énergétique stable (739 kWh en 2023 contre 760 en 2022).

Le réservoir des Perdrix a été vidangé, nettoyé et désinfecté. Le contrôle réglementaire annuel a également été mené (contrôle électrique, systèmes de levage et ballons anti béliér).

2 tâches de maintenance préventive ou curative sur les installations sont mentionnées (sur installation de chloration et télésurveillance sur le site SILL). 29 opérations d'entretien des équipements et accessoires sont listées, concernant principalement des manœuvre de vannes et des purges.

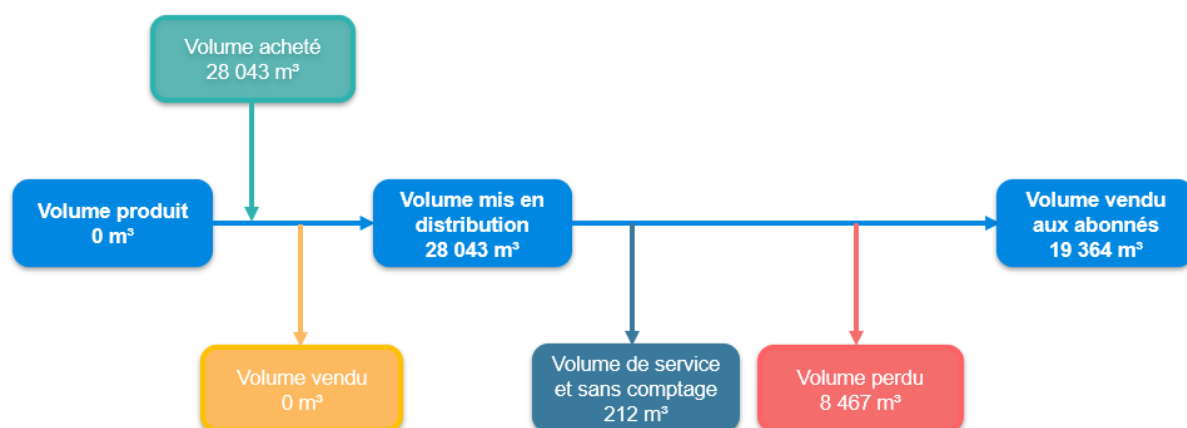
**Le rapport ne fait pas état :**

- du traitement des DICT ;
- des interventions diverses sur réseau (création, renouvellement, remplacement, mise à niveau d'accessoires, appareils de fontainerie, branchements, compteurs ou réparation).

31,7 km de recherche de fuite sont mentionnés dans le RAD, répartis sur 21 campagnes, pour 3 fuites réparées in fine. Le nombre d'interventions global pour réparation de fuite sur ce périmètre contractuel est de 15 fuites sur branchements. Aucune fuite sur réseau n'est recensée en 2023.

I.2.3. Commune de Loc Eguiner

Le bilan hydraulique est le suivant :

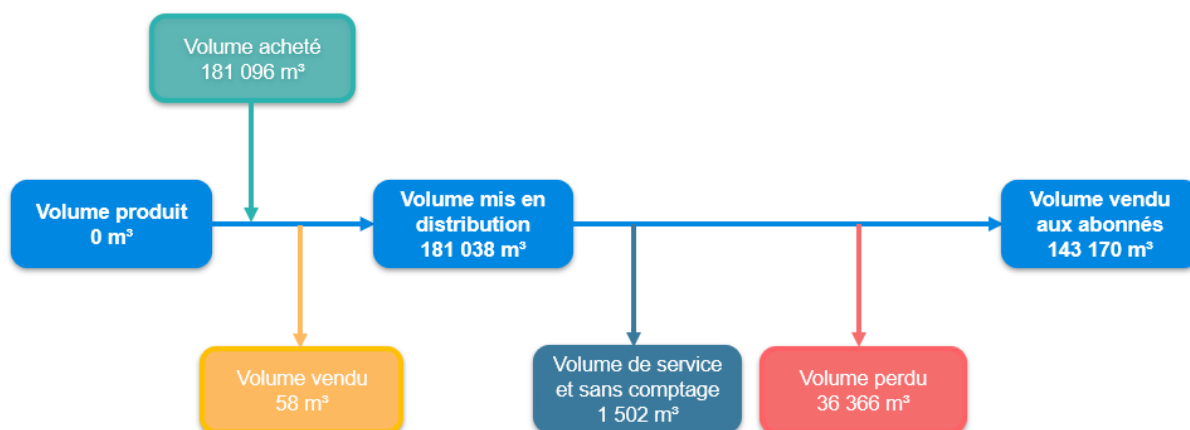


On note une évolution des imports à la hausse de mars à juin 2023, liés à des pertes d'eau sur le réseau de distribution : l'installation d'un compteur gravitaire sur réservoir pour estimer les volumes transitant sur la commune et l'instrumentation d'un compteur sur Ploudiry sont à l'origine de ces pertes.

Une campagne de recherche de fuite sur 2,6 km n'a conduit à aucune détection de fuite. Aucune intervention pour réparation de fuite n'est à recenser sur l'année 2023 sur ce périmètre.

#### I.2.4. Commune de Plouvorn

Le bilan hydraulique sur la commune est le suivant :



On note :

- Des volumes mis en distribution en légère hausse à partir du mois d'août mais stables entre 2022 et 2023 ;
- Une estimation du volume de fuites de l'ordre de 1 500 à 2 000 m<sup>3</sup>.

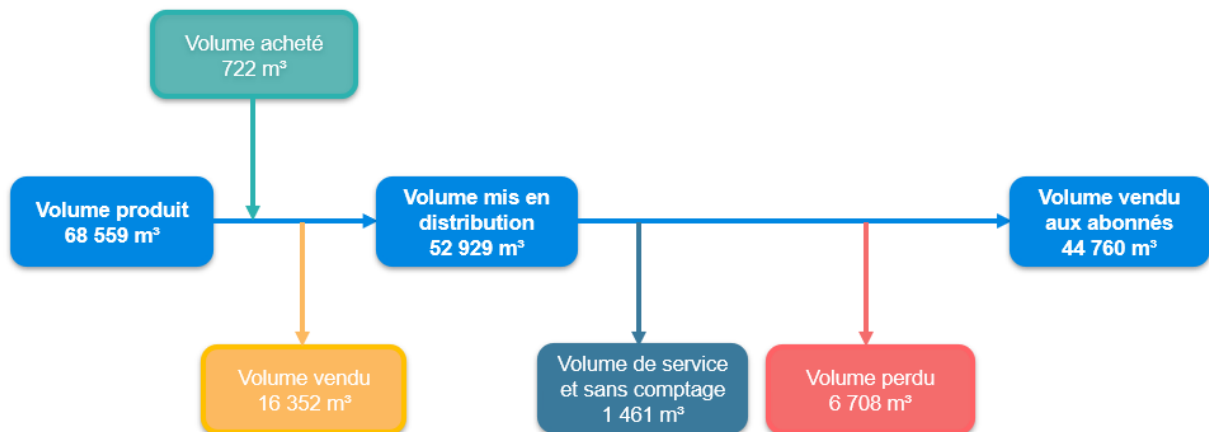
Le bilan de l'exploitation montre un bilan énergétique en baisse (1 185 kWh en 2023, soit une baisse de 17 % par rapport à l'année 2021).

Le réservoir de Plouvorn a fait l'objet du lavage annuel règlementaire en septembre 2023.

Aucune campagne de recherche de fuite n'a été menée sur le territoire, mais 9 fuites ont été réparées de manière curative (3 sur réseau et 6 sur branchement), ce qui a conduit à un taux d'occurrence des interruptions de service non programmées de 6,1 / 1 000 abonnés.

#### I.2.5. SIE de Locmélar Saint Sauveur

Le bilan hydraulique sur les 2 communes est le suivant :



On note :

- Réduction des imports car réparation vern hir en février 2023 ;
- Des imports plus importants observés d'octobre à décembre en raison des travaux sur réservoir de St Sauveur ;
- Exports : compteurs de vente ouverts entre St Sauveur et Guimiliau pour alimenter un secteur de Guimiliau dont la pression était insuffisante et améliorer la qualité de la desserte ;
- Volumes mis en distribution en baisse par rapport à 2022 car optimisation de la sectorisation.

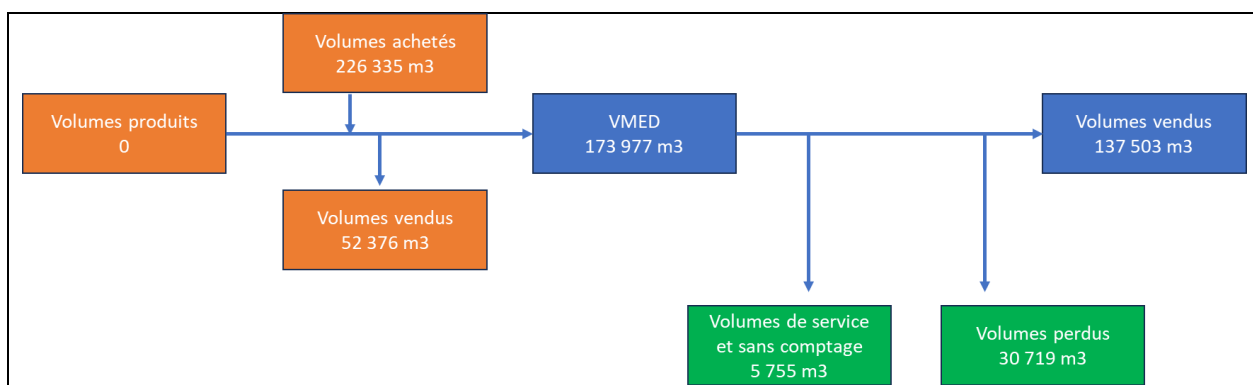
Le bilan de l'exploitation montre un bilan énergétique en baisse (52 485 kWh en 2023, soit une baisse de 14 % par rapport à l'année 2022), notamment en raison de la mise à l'arrêt du surpresseur de st Sauveur lors des travaux sur le réservoir .

Le réservoir de Kernonen et le surpresseur de St Sauveur ont été vidangés, nettoyés et désinfectés . Le contrôle réglementaire annuel a également été mené (contrôle électrique, des engins de manutention et de levage et protection collective contre les chutes).

Une campagne de recherche de fuite sur 12 km a permis de repérer une seule fuite. 1 fuite sur réseau et 2 fuites sur branchements ont constituées les principales interventions sur réseau en 2023.

#### I.2.6. SIE de Plouzévédé

Le bilan hydraulique sur les 4 communes est le suivant :



On note :

- que les volumes d'eau produits sont nuls, en cohérence avec le fait que ce territoire ne dispose pas de ressources propres ;
- les volumes achetés au SM Horn sont pour partie revendus aux communes voisines (Tréflaouéan notamment) ;
- l'essentiel des volumes mis en distributions sont facturés aux usagers, mais un volume de près de 31 000 m<sup>3</sup> de pertes est à noter, ce qui suppose une amélioration du taux de renouvellement de réseaux à mener dans les années à venir ;
- les volumes mis en distribution sont en légère baisse par rapport à 2022 (-5 %), ce qui n'est cependant pas significatif au regard du contexte de sécheresse en 2022 qui aurait pu davantage marquer la différence.

Le bilan de l'exploitation montre un bilan énergétique en baisse (551 kWh en 2023, soit une baisse de 27,6 % par rapport à l'année 2022), sans explication donnée par l'exploitant.

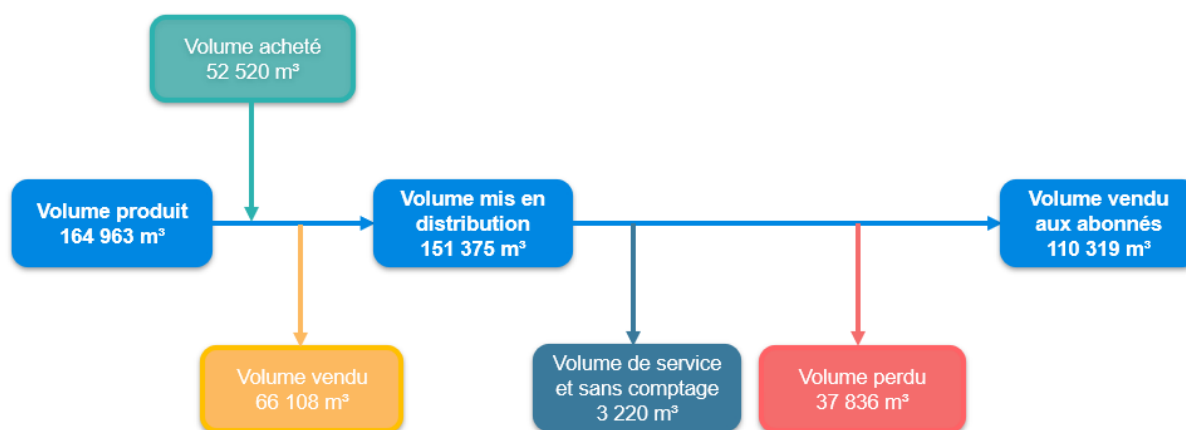
Le réservoir de Saint Vougay a été vidangé, nettoyé et désinfecté. Le contrôle réglementaire annuel a également été mené (contrôle électrique, des engins de manutention et de levage et protection collective contre les chutes).

19 tâches de maintenance préventive ou curative sur les installations sont mentionnées (sur les comptages essentiellement). Les réponses au DICT représentent une volumétrie de 422 dossiers. Les interventions diverses sur réseau (création, renouvellement, remplacement, mise à niveau d'accessoires, appareils de fontainerie, branchements, compteurs ou réparation) sont en baisse de -25 % par rapport à 2022 (609 au lieu de 816). **Cela n'apparaît pas cohérent avec ce qui est observé par la CCPL depuis la prise de compétence en 2024, l'activité semblant beaucoup moins importante.**

14 km de recherche de fuite sont mentionnés dans le RAD, pour 3 fuites réparées in fine. Le nombre d'interventions global pour réparation de fuite sur ce périmètre contractuel est de : 9 fuites sur réseau et 4 fuites sur branchements (dont 5 hors périmètre CCPL).

#### I.2.7. SIEAC

Le bilan hydraulique sur les 2 communes est le suivant :



On note :

- des volumes d'imports en hausse du fait de l'ouverture systématique de la vanne de sectorisation à Guimiliau ;
- des exports en léger recul sans explication significative : les explications possibles :
  - sécheresse 2022 ;
  - pas d'export vers Sizun en 2023 ;
  - amélioration des capacités de production côté Morlaix Communauté ;
- VMED en augmentation en augmentation avec des pics en mai et fin d'année.

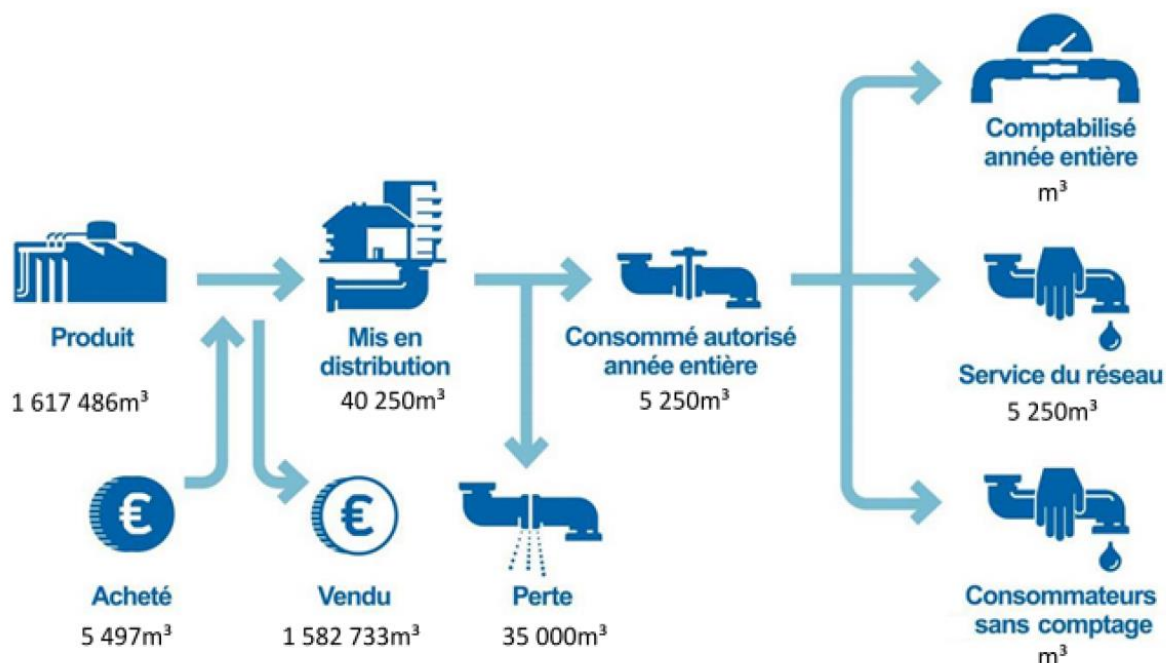
Le bilan de l'exploitation montre un bilan énergétique en hausse (74 549 kWh en 2023, soit une hausse de hausse de 4 % par rapport à l'année 2022), sans explication donnée par l'exploitant.

Le réservoir de Guimiliau a été vidangé, nettoyé et désinfecté. Le contrôle réglementaire annuel a également été mené (contrôle électrique, des engins de manutention et de levage et protection collective contre les chutes). A noter cependant que le nettoyage des bâches d'eau brute n'a pas été réalisé car la conception du système n'est pas possible sans interruption de service.

Une campagne de recherche de fuite sur 89 km a permis de repérer 12 fuites. De nombreuses fuites ont été réparées en 2023 sur ce périmètre contractuel : 6 fuites sur réseau et 10 fuites sur branchements ont constituées les principales interventions sur réseau en 2023, dont 15 sur Commana.

#### 1.2.8. SMI

Le bilan hydraulique sur la commune est le suivant :



On note :

- Un volume prélevé en 2023 de 1,7 Mm3 en baisse de 9 % par rapport à 2022, en lien avec une année moins sèche et moins de tensions sur la ressources, ayant contribué à une baisse des volumes vendus aux territoires voisins ;
- Un volume produit par l'usine de 1,62 Mm3, en baisse de 10 % par rapport à 2022, mais restant élevé ;
- Des volumes achetés s'élevant à hauteur de 5 497 m3, avec une répartition inégale entre les acteurs : 0 m3 achetés à la Penzé et 100 % des volumes achetés au SMH. Le volume acheté est supérieur de 90 % à celui acheté en 2022, en lien notamment avec les travaux de renouvellement de la conduite de sortie d'usine qui ont contraint le syndicat à acheter l'eau aux voisins sur la durée des travaux pour assurer la continuité de service ;
- Une estimation du volume de fuites de l'ordre de 35 000 m3.

Le volume vendu aux autres services d'eau potable est détaillé comme suit :

	2019	2020	2021	2022	2023	N/N-1
<b>Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m3)</b>	<b>1 277 623</b>	<b>1 355 779</b>	<b>1 575 251</b>	<b>1 740 369</b>	<b>1 582 733</b>	<b>-9,1%</b>
Horn (Synd Mixte) - SEO	208 565	141 503	177 383	312 698	259 326	-17,1%
Lampaul Guimiliau	129 704	154 813	136 515	139 136	133 217	-4,3%
landivisiau	433 549	502 318	718 200	779 246	677 536	-13,1%
CCPLD (ex - Ploudiry)	45 845	69 978	38 337	53 449	54 899	2,7%
Pont An Ilis (syndicat) - Eau du Ponant	459 960	487 167	504 816	455 840	442 685	-2,9%
SI EAU ASSAINISSEMENT PENZE (Suez)	0	0	0	0	15 070	100%

Le bilan de l'exploitation montre un bilan énergétique en baisse (1 439 755 kWh en 2023, soit une baisse de 14 % par rapport à l'année 2022). Les conditions dégradées durant la tempête et le fonctionnement sur groupe contribuent pour partie à cette baisse.

Les 4 réservoirs (Perennou, Télégraphe, l'Essougar et Goasmoal) ont fait l'objet du lavage annuel règlementaire entre janvier et avril 2023.

### 1.3. Bilan qualité

#### 1.3.1. Commune de Lampaul Guimiliau

Le bilan d'autosurveillance porté par l'exploitant et celui porté par l'ARS font état d'une qualité sanitaire de l'eau distribuée 100 % conforme pour les analyses ARS, et de 50 % sur les analyses en lien avec l'autosurveillance menée par l'exploitant : cette dernière ne portant que sur 2 analyses physico-chimiques, il est difficile de conclure quant à une problématique qualité sur le secteur contractuel. **L'exploitant n'a mené qu'un seul échantillonnage physico-chimique conforme sur l'année, ce qui semble fort peu au regard de l'importance du patrimoine sur ce contrat. Par ailleurs, le contrat de DSP prévoyait en annexe un autocontrôle à raison de 10 prélèvements annuels (2 en janvier, 2 en juillet, 2 en août et 2 en octobre).**

	Nombre de prélèvements	% de conformité par rapport aux limites et références de qualité
<b>Contrôle réglementaire ARS</b>		
Physico-chimie	13	100 %
Bactériologie	12	100 %
Micropolluants	0	-
<b>Autosurveillance Saur</b>		
Bactériologie	0	-
Physico-chimie	2	50 %
Nitrates	0	-
Pesticides	0	-

A noter que les problématiques relatives aux PFAS, pesticides et métabolites et aux nouvelles exigences réglementaires de la Directive européenne eau sont mentionnées en annexe, mais aucune analyse n'a été menée par l'exploitant, ni même proposée.

### I.3.2. Commune de Landivisiau

Le bilan d'autosurveillance porté par l'exploitant et celui porté par l'ARS font état d'une qualité sanitaire de l'eau distribuée 100 % conforme pour les 17 analyses bactériologiques et 21 analyses physico-chimiques. **L'exploitant n'a mené qu'un seul échantillonnage physico-chimique conforme sur l'année, ce qui semble fort peu au regard de l'importance du patrimoine sur ce contrat.** A noter néanmoins :

- que 2 synthèses sont présentées (sur tous types d'eau hors eau brute et sur l'eau distribuée). Compte tenu du fait que l'exploitant achète 100 % de l'eau distribuée, la collectivité ne comprend pas la différence ;
- les problématiques relatives aux PFAS, pesticides et métabolites et aux nouvelles exigences réglementaires de la Directive européenne eau sont mentionnées en annexe, mais aucune analyse n'a été menée par l'exploitant, ni même proposée.

### I.3.3. Commune de Loc Eguiner

Le bilan d'autosurveillance porté par l'exploitant et celui porté par l'ARS font état d'une qualité sanitaire de l'eau produite et distribuée 100 % conforme. Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-après :

	Nombre de prélèvements	% de conformité par rapport aux limites et références de qualité
<b>Autosurveillance EDP</b>		
Physico-chimie	13	100 %
Bactériologie	13	92,3 %
Micropolluants	0	-
<b>Contrôle réglementaire ARS</b>		
Microbiologie	7	100 %
Nitrates	7	100 %
Pesticides	1	100 %

Pour l'année 2023, les éléments à retenir sont les suivants :

- **Sur les eaux distribuées** : bilan conforme hormis 1 dépassement de paramètre de qualité sur E. Coli, mais contre analyse conforme. La cause pourrait être un biais au moment au prélèvement.



#### I.3.4. Commune de Plouvorn

Le bilan d'autosurveillance porté par l'exploitant et celui porté par l'ARS font état d'une qualité sanitaire de l'eau produite et distribuée 100 % conforme. Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-après :

	Nombre de prélèvements	% de conformité par rapport aux limites et références de qualité
Autosurveillance EDP		
Physico-chimie	18	100 %
Bactériologie	18	100 %
Micropolluants	0	-
Contrôle réglementaire ARS		
Microbiologie	13	100 %
Nitrates	13	100 %
Pesticides	1	100 %

Pour l'année 2023, les éléments à retenir sont les suivants :

- **Sur les eaux brutes et produites** : commune non concernée.
- **Sur les eaux distribuées** : Excellente qualité physico-chimique et biologique sur les eaux distribuées.

#### I.3.5. SIE de Locmélard Saint Sauveur

Le bilan d'autosurveillance porté par l'exploitant et celui porté par l'ARS font état d'une qualité sanitaire de l'eau produite et distribuée 100 % conforme. Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-après :

	Nombre de prélèvements	% de conformité par rapport aux limites et références de qualité
Autosurveillance EDP		
Physico-chimie	20	100 %
Bactériologie	16	81,3 %
Micropolluants	2	100 %
Contrôle réglementaire ARS		
Microbiologie	9	100 %
Nitrates	9	100 %
Pesticides	1	100 %

Pour l'année 2023, les éléments à retenir sont les suivants :

- **Sur les eaux distribuées** : Pas de dépassement sur les CVM ;
- Sur les eaux brutes : Présence de métabolites de pesticides non pertinents ESA-Métolachlore et Chlorothalonil-R471811 dans les eaux des captages de Kernonen à des valeurs supérieures à 0,1 µg/L. La bactériologie est à 81 % de conformité, mais un questionnement se pose sur l'état de vétusté du point de prélèvement ;
- **Sur les eaux traitées** : Excellente qualité physico-chimique et quelques dépassements bactériologiques en lien avec les conditions de prélèvements au réservoir de St-Sauveur.

### I.3.6. SIE de Plouzévéde

Le bilan d'autosurveillance porté par l'exploitant et celui porté par l'ARS font état d'une qualité sanitaire de l'eau produite et distribuée qui n'est pas 100 % conforme. Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-après :

	Nombre de paramètres	% de conformité par rapport aux limites et références de qualité
<b>Autosurveillance Suez</b>		
Physico-chimie	48	100 %
Bactériologie	66	98,5 %
Micropolluants	0	-
<b>Contrôle réglementaire ARS</b>		
Microbiologie	264	100 %
Physico-chimie	77	100 %
Pesticides	0	-

Pour l'année 2023, les éléments à retenir sont les suivants :

- **Sur les eaux distribuées** : atteinte du seuil haut de turbidité mesuré sur site au bourg de Plouzévéde (18 NFU au lieu de 2). L'exploitant ne précise cependant pas les raisons de ce dépassement ponctuel.

### I.3.7. SIEAC

Le bilan d'autosurveillance porté par l'exploitant et celui porté par l'ARS font état d'une qualité sanitaire de l'eau produite et distribuée qui n'est pas 100 % conforme. Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-après :

	Nombre de prélèvements	% de conformité par rapport aux limites et références de qualité
<b>Autosurveillance EDP</b>		
Physico-chimie	33	78,8 %
Bactériologie	22	86,4 %
Micropolluants	2	100 %
<b>Contrôle réglementaire ARS</b>		
Microbiologie	18	100 %
Nitrates	18	100 %
Pesticides	2	100 %

Pour l'année 2023, les éléments à retenir sont les suivants :

- **Sur les eaux distribuées** :
  - Eaux produites agressives avec une faible conductivité. Difficultés de remise à l'équilibre calco-carbonique : 7 valeurs sous les références pour le pH et la conductivité
  - 3 dépassements de référence de qualité sur le paramètre Spores de micro-organismes anaérobies sulfite-réducteurs.
- **Sur les eaux brutes** :
  - Pas de non-conformité mais parfois difficultés dans le mélange des différentes ressources chacune étant soit chargée en Aluminium, en Fer ou en Manganèse.
  - Pas de traces de pesticides, mais présence de fer, aluminium et manganèse.

### I.3.8. SMI

Le bilan d'autosurveillance porté par l'exploitant et celui porté par l'ARS font état d'une qualité sanitaire de l'eau produite et distribuée 100 % conforme. Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-après :

#### **Bilan ressource :**

	Nombre de prélèvements	% de conformité par rapport aux limites et références de qualité
Autosurveillance Veolia eau		
Physico-chimie	1 583	100 %
Microbiologie	4	100 %
Contrôle réglementaire ARS		
Microbiologie	16	100 %
Physico-chimie	1 205	100 %

#### **Bilan eau produite et distribuée :**

	Nombre de prélèvements	% de conformité par rapport aux limites et références de qualité
Autosurveillance Veolia eau		
Physico-chimie	15	100 %
Microbiologie	32	100 %
Contrôle réglementaire ARS		
Microbiologie	6	100 %
Physico-chimie	14	100 %

Pour l'année 2023, tous les prélèvements et analyses sont conformes aux limites et références de qualité, qu'il s'agisse des prélèvements réalisés sur la ressource ou de ceux réalisés sur l'eau produite et distribuée, et qu'il s'agisse du contrôle réglementaire mené par l'ARS ou de l'autosurveillance réalisée par le délégataire.

## I.4. Bilan des investissements

### I.4.1. Commune de Lampaul Guimiliau

Seul le renouvellement d'une pompe javel au réservoir de Ty Nevez est mentionnée en opération de renouvellement au titre de l'année 2023, pour un montant de 713 €. Le renouvellement du coffret électrique du même réservoir a également été réalisé en 2023 pour un montant de 2 147 €.

### I.4.2. Commune de Landivisiau

Aucun bilan des investissements n'est dressé au titre de l'année 2023 dans le RAD.

### I.4.3. Commune de Loc Eguiner

5 compteurs ont été renouvelés, mais aucun branchement ou linéaire de réseau car hors contrat. 2 branchements neufs ont cependant été facturés aux abonnés (hors lotissement).

Le taux de renouvellement de réseau est nul sur la commune pour l'année 2023.

#### I.4.4. Commune de Plouvorn

Les investissements 2023 ont porté sur :

- Le renouvellement d'une pompe vide cave sur le surpresseur de Mezascour ;
- Le remplacement de la télégestion et la suppression de l'automate que ce même ouvrage.

Par ailleurs, 21 compteurs ont été renouvelés, 1 branchement a également été renouvelé. 12 branchements neufs ont par ailleurs été facturés aux abonnés.

Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2023 est nul.

#### I.4.5. SIE de Locmélar Saint Sauveur

Les investissements 2023 ont porté sur :

- Le renouvellement d'une pompe sur l'UP de Kernonen ;
- L'achat d'une pompe de stockage en secours sur le forage de Kersco ;
- Le renouvellement du skid de surpression au surpresseur de St Sauveur ;
- Modification hydraulique du réservoir de St Sauveur en amont des travaux de réhabilitation.

Par ailleurs, 33 compteurs ont été renouvelés, mais aucun branchement ou linéaire de réseau car hors contrat. 19 branchements neufs ont cependant été facturés aux abonnés.

Le chantier principal de réhabilitation du réservoir de Saint Sauveur a démarré fin 2023, concomitamment au renouvellement de la clôture du captage de Kersco.

Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2023 est minimaliste et s'élève à 0,14 %.

#### I.4.6. SIE de Plouzévéde

Les investissements 2023 ont porté sur :

- Le renouvellement de réseau allée de Kerjean à Saint Vougay ;
- L'extension de réseau dans le cadre de réalisation de lotissements (le Clos de a Vallée sur Saint Vougay et l'Oseraie à Plouzévéde).

A noter que ces investissements ont été portés par la collectivité et non par l'exploitant. Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2023 est ainsi nul.

L'exploitant a procédé à des interventions sur le réservoir de St Vougay (télétransmission, pompe doseuse et sonde de niveau) pour un coût total inférieur à 1 000 €.

Par ailleurs, 68 compteurs ont fait l'objet d'intervention (32 poses, 2 déposes et 34 remplacements), ce qui représente une dépense pour le délégataire de 1 926 €. 18 branchements ont été facturés aux abonnés (13 créés et 5 modifiés).

#### I.4.7. SIEAC

Les investissements 2023 ont porté sur :

- Le renouvellement du capteur de niveau sur le réservoir de Guimiliau ;
- Renouvellement du compteur d'alimentation de ce même réservoir ;
- Renouvellement du démarreur de la pompe du captage de Restancaroff Est.

Par ailleurs, 578 compteurs ont été renouvelés. 6 branchements neufs ont été facturés aux abonnés.

Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2023 est minimaliste et s'élève à 0,003 % (305 ml renouvelé sur les 106 km de réseau du territoire), accompagné du renouvellement de 28 branchements.

#### I.4.8. SMI

Les investissements 2023 ont porté sur :

- Le renouvellement de la partie amont du feeder entre Goasmoal et le réservoir du télégraphe ;
- Le renouvellement d'équipements inscrits au compte de renouvellement du contrat, de type pompe de nettoyage des crépines d'exhaure, analyseur sur pompage d'eau brute, pompe, pH mètre et turbidimètre sur les décanteurs actiflo, vannes sur filtre à sable et ultrafiltration : au total, 23 équipements renouvelés.

Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2023 est nul.

### I.5. Bilan clientèle

#### I.5.1. Commune de Lampaul Guimiliau

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 1 réclamation relative à la qualité de service (peu probable au regard du nombre d'abonnés : **l'exploitant devra confirmer ce chiffre**) ;
- un taux d'impayés de 0 % ;
- **Ne sont pas mentionnés dans le rapport :**
  - le taux de créances irrécouvrables ;
  - les éventuels échéanciers accordés ;
  - les prises en charge au titre du FSL ;
  - le taux de mensualisation ;
  - les demandes de dégrèvement ;
  - les appels, contacts courriers et contacts internet ;
  - les visites en agence ;
- un montant d'abandon de créance de 105 euros et un montant de factures impayées cumulé de 3 893 €.

### I.5.2. Commune de Landivisiau

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 10 réclamations relatives à la facturation ou à la qualité de service (peu probable au regard du nombre d'abonnés : **l'exploitant devra confirmer ce chiffre**) ;
- un taux d'impayés de 1,91 % correspondant à un montant de facture de 27 k€ ;
- **Ne sont pas mentionnés dans le rapport :**
  - **le taux de créances irrécouvrables ;**
  - **les éventuels échéanciers accordés ;**
  - **les prises en charge au titre du FSL ;**
  - **le taux de mensualisation ;**
  - **les demandes de dégrèvement ;**
  - **les appels, contacts courriers et contacts internet ;**
  - **les visites en agence ;**
- un montant d'abandon de créance de 91 euros.

### I.5.3. Commune de Loc Eguiner

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 57 appels à Eau du Ponant concernent la commune de Loc Eguiner sur les 75 086 appels annuels 2023, avec un taux de décroché moyen de 88,42 % ;
- Un délai de réponse moyen aux sollicitations écrites (courriers, mails et agence en ligne) de 7,06 jours sur les 36 482 contacts écrits entrants ;
- 22 visites en agence (réparties sur les sites de Landerneau, Guipavas et Landivisiau) correspondant à 0,5 % des visites totales enregistrées par EDP ;
- 1 déplacement terrain pour vérifier l'absence d'abonné sur un point de desserte sans abonnement ;
- Un taux de mensualisation de 35 % ;
- Un taux d'impayés de 3,9 % ;
- Aucun échéancier de paiement accordé en 2023 sur la commune, et 129 € d'abandon de créance via demande de prise en charge au titre du FSL à l'échelle du contrat.

### I.5.4. Commune de Plouvorn

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 712 appels à Eau du Ponant concernent la commune de Plouvorn sur les 75 086 appels annuels 2023, avec un taux de décroché moyen de 88,42 % ;
- Un délai de réponse moyen aux sollicitations écrites (courriers, mails et agence en ligne) de 7,06 jours sur les 36 482 contacts écrits entrants ;
- 85 visites en agence (réparties sur les sites de Landerneau, Guipavas et Landivisiau) correspondant à 1,4 % des visites totales enregistrées par EDP ;
- 43 déplacements terrain pour vérifier l'absence d'abonné sur un point de desserte sans abonnement ;
- Un taux de mensualisation de 50 % ;
- Un taux d'impayés de 3,9 % ;

- 62 échéanciers de paiement accordés, et 450 € de demande de prise en charge au titre du FSL à l'échelle du contrat. Aucun abandon de créance n'est cependant à noter ;
- 32 réclamations ont été enregistrées sur l'année.

#### I.5.5. SIE de Locmélard Saint Sauveur

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 278 appels à Eau du Ponant concernent les communes de Locmélard et Saint Sauveur sur les 75 086 appels annuels 2023, avec un taux de décroché moyen de 88,42 % ;
- Un délai de réponse moyen aux sollicitations écrites (courriers, mails et agence en ligne) de 7,06 jours sur les 36 482 contacts écrits entrants ;
- 42 visites en agence (réparties sur les sites de Landerneau, Guipavas et Landivisiau) correspondant à 0,7 % des visites totales enregistrées par EDP ;
- 7 déplacements terrain pour vérifier l'absence d'abonné sur un point de desserte sans abonnement ;
- Un taux de mensualisation de 53 % ;
- Un taux d'impayés de 8 % ;
- 10 échéanciers de paiement accordés, et aucun abandon de créance ou demande de prise en charge au titre du FSL à l'échelle du contrat.

#### I.5.6. SIE de Plouzévédé

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 596 appels à Suez concernent les communes du syndicat, avec un taux de décroché moyen de 81,7 % ;
- 5 visites en agence ce qui est peu mais explicable compte tenu de l'éloignement de l'agence Suez par rapport au territoire concerné ;
- 107 contacts internet et 61 courriers reçus ;
- L'essentiel des contacts clients concernent la facturation (dans la moitié des cas) ou des questions techniques pour l'autre moitié ;
- 3 demandes de dégrèvement ont été acceptées pour un volume associé de 3 400 m<sup>3</sup> ;
- Un taux de mensualisation de 61 % ;
- Un taux de créances irrécouvrables inférieur à 1 % ;
- 16 échéanciers de paiement accordés, et aucun abandon de créance en lien avec échéanciers. Les demandes de prise en charge au titre du FSL à l'échelle du contrat sont nulles.

#### I.5.7. SIEAC

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 75 appels à Eau du Ponant concernent les communes de Commana et Guimiliau sur les 75 086 appels annuels 2023, avec un taux de décroché moyen de 88,42 % ;
- Un délai de réponse moyen aux sollicitations écrites (courriers, mails et agence en ligne) de 7,06 jours sur les 36 482 contacts écrits entrants ;
- 112 visites en agence (réparties sur les sites de Landerneau, Guipavas et Landivisiau) correspondant à 1,8 % des visites totales enregistrées par EDP ;

- 2 déplacements terrain pour vérifier l'absence d'abonné sur un point de desserte sans abonnement ;
- Un taux de mensualisation de 34 % ;
- Un taux d'impayés de 5,3 % ;
- 43 échéanciers de paiement accordés, et aucun abandon de créance en lien avec échéanciers. Les demandes de prise en charge au titre du FSL à l'échelle du contrat ont généré un abandon de créance de 1 066 € sur le contrat.

## I.6. Bilan financier

### I.6.1. Commune de Lampaul Guimiliau

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
LAMPAUL GUIMILIAU	L22AA050944P	015 mm				120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>						<b>120</b>	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		249,07 € HT	262,78 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR			Année 2024					33,00	5,50
Abonnement part Communautaire			Année 2024					9,27	5,50
Consommation part Communautaire			Année 2024		120	0,9270	111,24		5,50
Consommation part SAUR			Année 2024		120	0,7963	95,56		5,50

		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)			120	0,3000	36,00		5,50

<b>Total Facture</b>	<b>300,76 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 285,07 €  
TVA sur les débits : 15,69 €

#### ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

#### CONSOMMATION

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

#### ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

La facture 120 m3 précise les nouveaux tarifs applicables par la collectivité suite à la prise de compétence par la CCPL. La part collectivité est en augmentation conformément aux décisions prises pour le financement des travaux d'investissement, mais le prix global pour l'utilisateur est en baisse, la part délégataire dans le cadre du nouveau contrat en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 étant plus basse que dans le contrat antérieur.

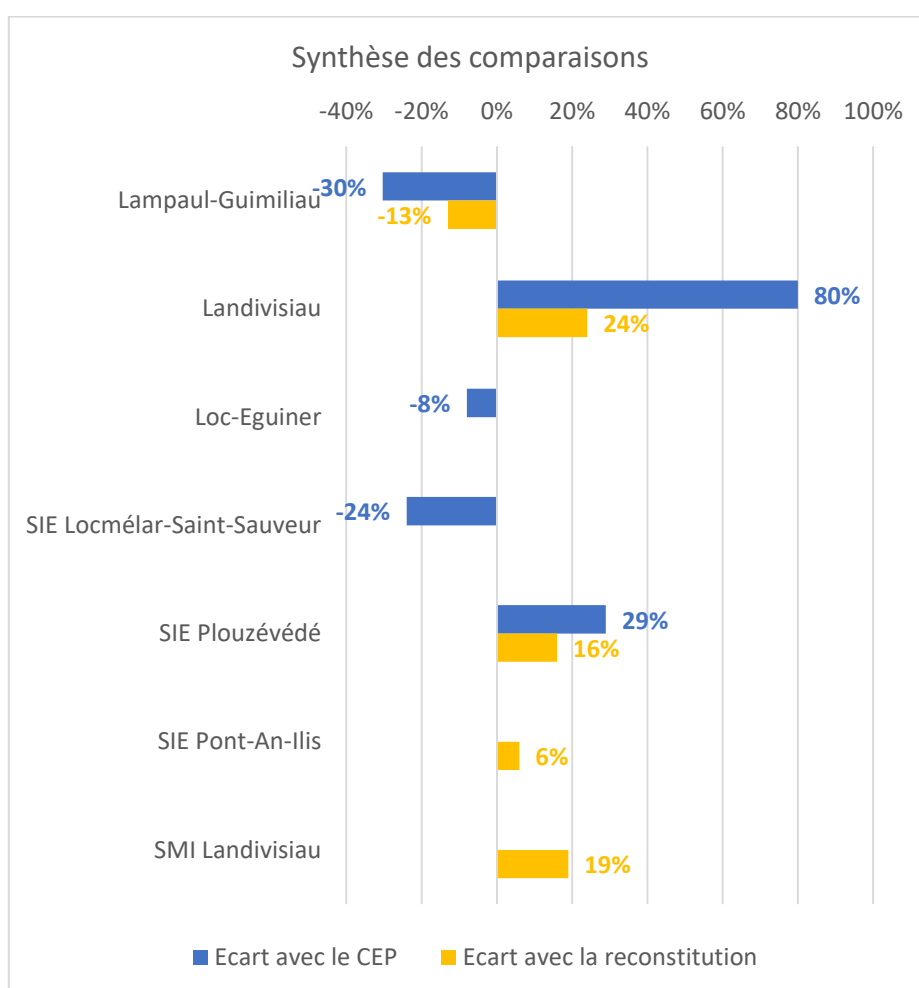
S'agissant du bilan financier de l'exploitant (annexe 1), on note :

- Des produits stables entre les années 2022 et 2023 : le détail de chacun des produits montre que l'exploitation du service et les travaux réalisés à titre exclusif sont en hausse, mais compensés par une forte baisse des produits accessoires (-84 %) ;
- Les charges sont quant à elles en nette augmentation : + 31 % (294 k€ en 2023). Le détail montre que :
  - Les achats d'eau ont augmenté (126 k€ en 2023 contre 97 en 2022, soit + 23 %), du fait de l'actualisation de la part délégataire du SMI, le taux au m3 appliqué par le syndicat pour la part collectivité n'ayant pas été modifié. La tempête a également été à l'origine



de nombreuses purges sur le réseau qui ont contraint à l'achat de volumes d'eau supplémentaires pour remettre en service le réseau ;

- Les dépenses de sous traitance sont en hausse (18 k€ en 2023 contre 12 en 2022, soit + 44 %) : l'exploitant devra justifier cette augmentation ;
- La contribution aux services centraux et de recherche est en forte baisse (1,5 k€ en 2023 contre 6,5 en 2022, soit -77 %) ;
- On note un déficit global de 48 k€ (résultat identique avant et après impôt...), à nuancer néanmoins au regard de l'analyse des comptes produites par Espelia lors de la préparation du transfert qui montrait sur les dernières années un écart par rapport au CEP affiché par l'exploitant de -30 %, contre -13 % recalculé par le BET. Cela indique que les charges du CEP avaient été surestimés et que le contrat est en réalité excédentaire.



## I.6.2. Commune de Landivisiau

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
LAMPAUL GUIMILIAU	L22AA050944P	015 mm				120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>						<b>120</b>	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		249,07 € HT	262,78 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR		Année 2024						33,00	5,50
Abonnement part Communautaire		Année 2024						9,27	5,50
Consommation part Communautaire		Année 2024			120	0,9270	111,24		5,50
Consommation part SAUR		Année 2024			120	0,7963	95,56		5,50

		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)			120	0,3000	36,00		5,50

<b>Total Facture</b>	<b>300,76 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 285,07 €  
TVA sur les débits : 15,69 €

### ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

### CONSOMMATION

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

### ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

La facture 120 m3 précise les nouveaux tarifs applicables par la collectivité suite à la prise de compétence par la CCPL. La part collectivité est en augmentation conformément aux décisions prises pour le financement des travaux d'investissement, mais le prix global pour l'utilisateur est en baisse, la part délégataire dans le cadre du nouveau contrat en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 étant plus basse que dans le contrat antérieur.

S'agissant du bilan financier de l'exploitant (annexe 1), on note :

- Des produits stables entre les années 2022 et 2023 : le détail de chacun des produits confirme cette tendance à la stabilité ;
- Les charges sont quant à elles en nette augmentation : + 87 % (1 500 k€ en 2023). Le détail montre que :
  - Les achats d'eau ont augmenté (627 k€ en 2023 contre 603 en 2022, soit + 4 %), du fait de l'actualisation de la part délégataire du SMI, le taux au m3 appliqué par le syndicat pour la part collectivité n'ayant pas été modifié ;
  - Les « autres dépenses d'exploitation » sont en forte hausse (218 k€ en 2023 contre 98 en 2022, soit + + 60 %) alors que la plupart des postes correspondants sont en baisse. Cette baisse est compensée par une très forte augmentation sur le seul poste « divers » (169 k€ en 2023 contre 29 en 2022). Ce point devra être éclairci par le délégataire ;
  - L'augmentation des charges relatives au renouvellement devra également être justifiée ;
  - Les pertes sur créances irrécouvrables et contentieux (13 k€ en 2023 contre 4 en 2022, soit + 69 %) sont en augmentation sensibles, ce qui semble traduire une augmentation des impayés. Néanmoins, la partie clientèle étant peu détaillée dans le RAD, il conviendra par le délégataire de faire un point précis sur ce sujet en confirmant notamment le taux d'impayés d'une part (à priori moins de 2 %), le montant correspondant d'autre part (27 k€ mentionnés dans le rapport) et la confirmation du montant des créances irrécouvrables ;

- On note un déficit global de 150 k€ (résultat identique avant et après impôt...), à nuancer néanmoins au regard de l'analyse des comptes produite par Espelia lors de la préparation du transfert qui montrait sur les dernières années un écart par rapport au CEP affiché par l'exploitant de 80 % (par rapport aux charges prévisionnelles estimées à 435 k€), contre 24 % recalculé par le BET. S'il est vrai que les charges ont été sous estimées en début de contrat comparativement à ce qui est observé dans le CARE, cela est aussi vrai pour les produits : 1,3 M de recettes en 2023 contre 451 k€ estimées dans le CEP.

### I.6.3. Commune de Loc Eguiner

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

<b>Prix du service de l'eau potable</b>					
	Volume	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
<b>Part Eau du Ponant</b>					
Abonnement		78,86	77,69	78,86	
Consommation	120	1,1200	132,41	134,40	
<b>Part collectivité</b>					
Abonnement		9,27	8,43	9,27	
Consommation	120	0,927		111,24	
<b>Organismes publics</b>					
Préservation ressource en eau	120	0,0330	3,96	3,96	
Lutte conte la pollution	120	0,3000	36,00	36,00	
Total HT			<b>258,49</b>	<b>373,73</b>	
TVA (5,5%)			14,22	20,56	
<b>Prix 120 m<sup>3</sup> - Total TTC</b>			<b>272,71</b>	<b>394,29</b>	<b>44,58%</b>
<b>Prix TTC du service au m<sup>3</sup></b>			<b>2,27</b>	<b>3,29</b>	

La facture type 120 m3 fait état d'une forte hausse en 2024 : de 272 € en 2023 contre 394 € en 2024, liée à l'augmentation de la part collectivité.

S'agissant du bilan financier de l'exploitant (annexe 1), on note un chiffre d'affaire stable entre 2021 et 2023 et qui s'élève à 31 k€. Les charges élevées en exploitation réseau sont consécutives à une intervention sur pont cadre de Goasmoal par le département, ayant généré la nécessité d'un suivi par EDP sur le réseau en aval. La dotation GER est de 6 300 €. Les charges liées à la relation usagers sont stables (environ 1 500 € annuels). « Loyer » et « autres charges d'exploitation » sont proratisés au nombre d'abonnés et en fonction des charges lissées sur le CEP. A noter que le CAF du contrat très négatif en 2022 était lié à du renouvellement de compteurs, pour absorber l'excédent de 2021.

#### I.6.4. Commune de Plouvorn

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans le tableau ci-après :

<b>Prix du service de l'eau potable</b>					
	Volume	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
<b>Part Eau du Ponant</b>					
Abonnement		24,13	22,72	24,13	
Consommation	120	0,740	83,670	88,83	
			<b>106,39</b>	<b>112,96</b>	
<b>Part collectivité</b>					
Abonnement		9,54	59,21	9,54	
Consommation	120	0,954	51,60	51,60	
			<b>36,00</b>	<b>36,00</b>	
<b>Organismes publics</b>					
Préservation de la ressource	120	0,000	0,00	0,00	
Lutte contre la pollution	120	0,3000	36,00	36,00	
Total HT			<b>253,20</b>	<b>210,10</b>	
TVA (5,5%)			13,93	11,56	
<b>Prix 120 m<sup>3</sup> - Total TTC</b>			<b>267,13</b>	<b>221,66</b>	<b>-17,02%</b>
<b>Prix TTC du service au m<sup>3</sup></b>			<b>2,23</b>	<b>1,85</b>	<b>-17,02%</b>

S'agissant du bilan financier de l'exploitant (annexe 1), on note un volume de recettes de 341 k€ en 2023 dont 322 k€ issus de la vente d'eau. Cette forte augmentation des recettes de redevance entre 2022 et 2023 est liée à un décalage de reversement (l'abonnement 1<sup>er</sup> semestre 2022 avait été facturé par Suez fin 2021, donc non intégré dans le calcul 2022 d'EDP). Les charges d'achat d'eau s'élèvent à 72 k€ en 2023 et sont en augmentation par rapport à 2022, du fait de l'augmentation de la part délégataire du concessionnaire du SM Horn (Suez) auquel l'eau est achetée pour la commune de Plouvorn.

La baisse des coûts d'exploitation en 2023 (en réseau comme en installation) s'explique par le fait que 2022 était une année marquée par un suivi renforcé dans le cadre des travaux sur le bourg et à la prise du main du contrat. Les frais d'analyses sont constants. En revanche, une forte diminution des frais d'astreinte en 2023 est visible : 2022 a en effet été marquée par une casse sur conduite en sortie du réservoir de Plouvorn. Le montant GER est en augmentation et on note un déficit sur charges liées aux travaux facturables.

En conclusion, le CAF est négatif (-33 k€ et -34 k€ après impôt) : les volumes importés sont constants, mais le coût direct d'import n'est pas dans la formule d'actualisation du délégataire, alors que les charges d'achat d'eau sont, elles, bien indexées sur les formules d'actualisation des délégataires auxquels l'eau est achetée ((part variable Suez pour le SMH est passée de 0,39 à 0,44 euros / m<sup>3</sup>, et Veolia est passé de 0,52 à 0,61 euros / 3m pour le SMI, lequel prévoit des actualisations trimestrielles), ce qui est pénalisant dans les charges du contrat.

A noter également qu'un trimestre 2022 a été facturé par Suez en 2023 (période de passation de contrat), d'où une augmentation artificielle des charges ce qui rend le CA négatif alors que le contrat devrait être à l'équilibre.

### I.6.5. SIE de Locmélair Saint Sauveur

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans le tableau ci-après :

<b>Prix du service de l'eau potable</b>					
	<b>Volume</b>	<b>Prix au 01/01/2024</b>	<b>Montant au 01/01/2023</b>	<b>Montant au 01/01/2024</b>	<b>N/N-1</b>
<b>Part Eau du Ponant</b>			<b>172,70</b>	<b>181,72</b>	
Abonnement		25,875	24,59	25,88	
Consommation	120	1,2987	148,11	155,84	
<b>Part collectivité</b>			<b>117,52</b>	<b>145,08</b>	
Abonnement		11,16	64,00	11,16	
Consommation	120	1,1160	53,52	133,92	
<b>Organismes publics</b>			<b>39,96</b>	<b>39,96</b>	
Préservation ressource en eau	120	0,033	3,96	3,96	
Lutte contre la pollution	120	0,300	36,00	36,00	
Total HT			<b>330,18</b>	<b>366,76</b>	
TVA (5,5%)			18,16	20,17	
<b>Prix 120 m<sup>3</sup> - Total TTC</b>			<b>348,34</b>	<b>386,93</b>	<b>11,08%</b>
<b>Prix TTC du service au m<sup>3</sup></b>			<b>2,90</b>	<b>3,22</b>	<b>11,08%</b>

On note une forte hausse en 2024 : + 11 %, soit un passage de 348 € en 2023 contre 386 € en 2024, liée à l'augmentation de la part collectivité, mais aussi à l'actualisation de la part délégataire.

S'agissant du bilan financier de l'exploitant (annexe 1), on note une évolution de 2021 à 2023 avec un chiffre d'affaire stable entre 2021 et 2023 qui s'élève à 183 k€, dont les ventes d'eau s'élevant à 142 k€ (ventes en hausse car exports augmentés vers Guimiliau). Le CA du contrat est ainsi de 111 000 €. Le contrat est à l'équilibre sur 2023, mais bascule en négatif en raison de l'impôt sur les sociétés. La diminution des charges d'exploitation réseau en lien avec la prise de contrat en 2022 et l'accompagnement des travaux du bourg, non observées en 2023 expliquent cette évolution. Le poste GER a été plus important en 2023 et le report de charges 2022 s'est opéré en recettes 2023. Les charges liées à la relation usagers sont en baisse, mais les loyers sont constants. Aucune créances irrécouvrables ou de mobilisation du FSL ne sont à noter.

## I.6.6. SIE de Plouzévéde

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :



réf. client : 98-8718003055  
 identifiant\* : 6935  
 facture n° : F120-0161359

**contacts**

[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)  
 accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h  
 0977 408 408

urgence 24h/24  
 0977 401 116

SUEZ Eau France - service client  
 TSA 50001  
 36400 LA CHATRE  
[www.toutsurmoneau.fr/acce](http://www.toutsurmoneau.fr/acce)

**e-facture**

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M PLOUZEVEDE EAU 120 M3 RAD  
 . 42 RUE DU PRESIDENT WILSON  
 LYONNAISE DES EAUX  
 78230 LE PECQ

### Service de l'Eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3			26 Février 2024
	m <sup>3</sup>	prix m <sup>3</sup> **	montant TTC
Votre abonnement			62,22 €
Votre consommation	120 m <sup>3</sup>	2,21 €	265,03 €
<b>Net à payer</b>			<b>327,25 €</b>

Merci de régler cette facture au plus tard le 27 février 2024  
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.  
 \*\* Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

#### Répartition



Adresse desservie : RUE SPECIMEN 120M3  
 MME M PLOUZEVEDE EAU 120 M3 RAD 29440 PLOUZEVEDE

Document à conserver 10 ans

N°Facture : F120-0161359-1

#### pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>			<b>274,19</b>		<b>289,27</b>
<b>ABONNEMENT</b>					
Part Suez Eau France du 01/01/2024 au 31/12/2024	1	48,18	48,18	5,5	
Part Communauté de Communes du 01/01/2024 au 31/12/2024	1	10,80	10,80	5,5	
<b>CONSOMMATION</b>					
Part Suez Eau France du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m <sup>3</sup>	0,7134	85,61	5,5	
Part Communauté de Communes du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m <sup>3</sup>	1,08	129,60	5,5	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>36,00</b>		<b>37,98</b>
<b>AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE</b>					
Lutte contre la pollution du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m <sup>3</sup>	0,30	36,00	5,5	
<b>TOTAL HT</b>			310,19		
<b>MONTANT TVA ( 5.5 % )</b>			17,06		
<b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>					<b>327,25</b>
<b>Net à payer</b>					<b>327,25 €</b>

07 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR79 41 0034 407



Prix : La facture 120 m3 précise les nouveaux tarifs applicables par la collectivité suite à la prise de compétence par la CCPL. A noter que le syndicat, avant sa dissolution, s'était déjà aligné sur un tarif unique en supprimant la dégressivité tarifaire et que la CCPL n'a pas modifié le tarif retenu car supérieur à la trajectoire tarifaire nécessaire à l'atteinte du tarif cible, amorcée en 2024.

S'agissant du bilan financier de l'exploitant (annexe 1), on note :

- Des produits d'exploitation en baisse, en lien avec une baisse des consommations d'eau. L'année 2023 ayant été moins sèche que 2022, cela peut constituer une explication ;
- Des charges de personnel en augmentation alors que l'exploitant n'a pas nécessairement affecter de personnel supplémentaire au contrat : explication à fournir par rapport à cette hausse de + 11 % ;
- Une stabilité des charges sur les postes de communication, malgré l'inflation des tarifs électricité ;
- Une augmentation des charges liées aux locaux : à expliquer ;
- Une très forte diminution des pertes sur les créances irrécouvrables (-97 %) : le délégataire devra confirmer le recouvrement effectif des créances identifiées en 2022 ou l'apurement de certains montants ;
- Une forte hausse de 7 % sur les achats d'eau en lien avec l'augmentation du tarif délégataire du SM Horn. A noter cependant que cette hausse est à relativiser au regard du fait que l'exploitant du SM Horn est également Suez ;
- Un résultat dont le déficit est creusé par rapport à 2022 (-87 k€), les charges ayant moins diminué que les produits. Le graphique d'Espelia présenté supra et établi lors de l'étude gouvernance commandée dans le cadre du transfert de compétence permet néanmoins de rappeler la nuance à apporter à ce constat : les charges reconstituées étant moins éloignées sur la période 2017 – 2023 du CEP que les charges annoncées au CARE (16 % au lieu de 29 %).

#### I.6.7. SIEAC

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

<b>Prix du service de l'eau potable</b>					
	<b>Volume</b>	<b>Prix au 01/01/2024</b>	<b>Montant au 01/01/2023</b>	<b>Montant au 01/01/2024</b>	<b>N/N-1</b>
<b>Part Eau du Ponant</b>			<b>169,02</b>	<b>176,21</b>	
Abonnement		62,97	60,42	62,97	
Consommation	120	0,944	108,60	113,24	
<b>Part collectivité</b>			<b>102,40</b>	<b>120,51</b>	
Abonnement		9,27	36,60	9,27	
Consommation	120	0,927	65,80	111,24	
<b>Organismes publics</b>			<b>39,96</b>	<b>39,96</b>	
Préservation ressource en eau	120	0,033	3,96	3,96	
Lutte contre la pollution	120	0,300	36,00	36,00	
Total HT			<b>311,38</b>	<b>336,68</b>	
TVA (5,5%)			17,13	18,52	
<b>Prix 120 m<sup>3</sup> - Total TTC</b>			<b>328,51</b>	<b>355,20</b>	<b>8,12%</b>
<b>Prix TTC du service au m<sup>3</sup></b>			<b>2,74</b>	<b>2,96</b>	<b>8,12%</b>

Prix : augmentation de 328 à 355 € sur la facture 120 m<sup>3</sup> soit +8 % (baisse abonnement mais augmentation de la part variable de la collectivité).

S'agissant du bilan financier de l'exploitant (annexe 1), on note des recettes en augmentation de 217 à 572 k€. Cette augmentation traduit :

- Une forte hausse des ventes d'eau ;
- Une régularisation de la facturation des abonnés par rapport à 2022 : en 2022 s'était opérée uniquement la facturation de l'estimation du 1<sup>er</sup> semestre ;
- L'année 2023 comprend quant à elle l'abonnement 2022 et la facturation d'avance de l'abonnement 2023, la perception du 2<sup>nd</sup> semestre de consommation 2022 ainsi que la régularisation des abonnés mensualisés.

Le chiffre d'affaire s'élève à 424 k€ et comprend des charges exploitation à hauteur de 355 k€ qui sont globalement constantes entre 2022 et 2023, malgré une ventilation quelque peu différente :

- hausse des achats d'eau du fait de l'augmentation des volumes importés à Guimiliau ;
- augmentation du nombre de compteurs renouvelés ;
- charges sur les installations globalement stables ;
- frais d'analyse en baisse car desserrement du programme d'autocontrôle sur les métabolites de pesticides devenus non pertinents ;

S'agissant de la relation aux usagers, les charges sont constantes, tandis que les loyers sont en hausse. La dotation sur dépréciation des créances est en hausse. Le CAF est à 70 000 euros auquel on retranche 5 000 euros d'impôt, soit un disponible de 63 k€ (et cumul à -53 k€ qui va se dégrader à -130 k€).

#### 1.6.8. SMI

S'agissant du bilan financier de l'exploitant (annexe 1), on note :

- Des produits globalement stables avec une recette annuelle de 1,3 M€ (hausse faible de 4 %), peu cohérent avec la baisse de 10 % des volumes produits au niveau de l'usine. Cela traduit probablement une actualisation tarifaire défavorable à la collectivité ;
- Des charges globalement stables (hausse faible de 1,4 %) d'élevant à 1,47 M€ ;
- Le détail des charges montre une forte consommation du poste électricité (+33 %) qui s'élève à 125 k€. Cela n'est là encore pas cohérent avec la baisse du bilan énergétique annoncé dans le rapport d'activité (-14 %) ;
- Une hausse des charges liées à la consommation des produits de traitement qui s'élèvent à 181 k€ (+ 3 %). A priori, aucune modification du process n'est à observer : le délégataire devra expliquer cette augmentation ;
- Une diminution des charges de sous traitance de 25 % (160 k€) également à expliquer ;
- Une forte augmentation des charges sur les locaux également à justifier.

L'équilibre du contrat est en conséquence négatif, mais moins déficitaire qu'en 2022 : le déficit a été réduit de 23 %.

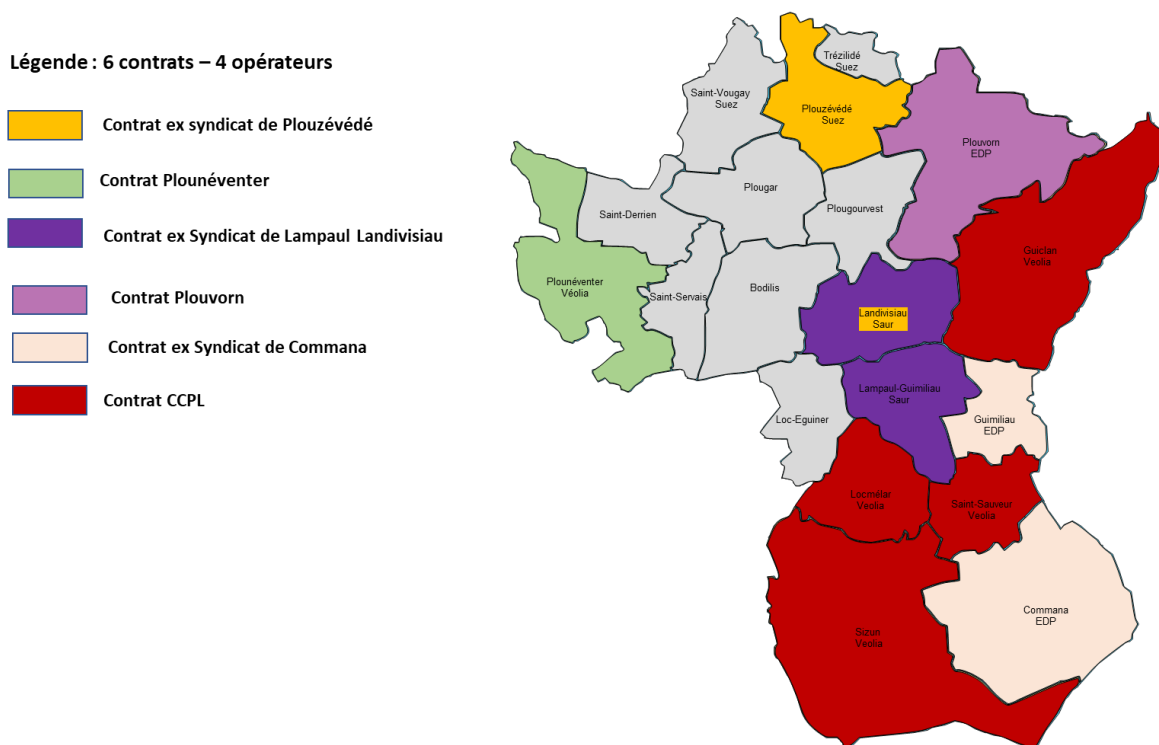
**Conclusion :** le délégataire rappelle dans son rapport d'activité la nécessité, dans le cadre de la fin de contrat, de mettre en œuvre un protocole de fin de contrat. Le tuilage avec le nouvel exploitant à venir doit notamment porter sur :



- La régularisation de la TVA via une déclaration du montant des immobilisations aux services de l'Etat ;
- La remise à titre gracieux des biens de retour, moyennant la mise à jour préalable de l'inventaire ;
- Le rachat éventuel des biens de reprise ;
- Le recouvrement des sommes dues et les modalités de reversement et encaissements pour les consommations non facturées et la reprise des soldes de mensualisation des comptes clients ;
- Les modalités de reprise du personnel.

## II. EXPLOITATION ASSAINISSEMENT

La cartographie ci-dessous (figure 2) rappelle les différents modes de gestion et les exploitants intervenant sur le territoire de la Communauté de Commune en 2023 pour le service public de l'assainissement. A noter que, comme pour le service public de l'eau potable, la commune de Guiclan était rattachée, jusqu'à fin 2023, à la Régie An dour (Morlaix Communauté) via une convention d'entente intercommunale. La commune de Sizun exerçait la compétence en régie à l'instar de l'eau potable.



**Figure 2 : Modes de gestion et exploitants du service public de l'assainissement de la CCPL – Année 2023**

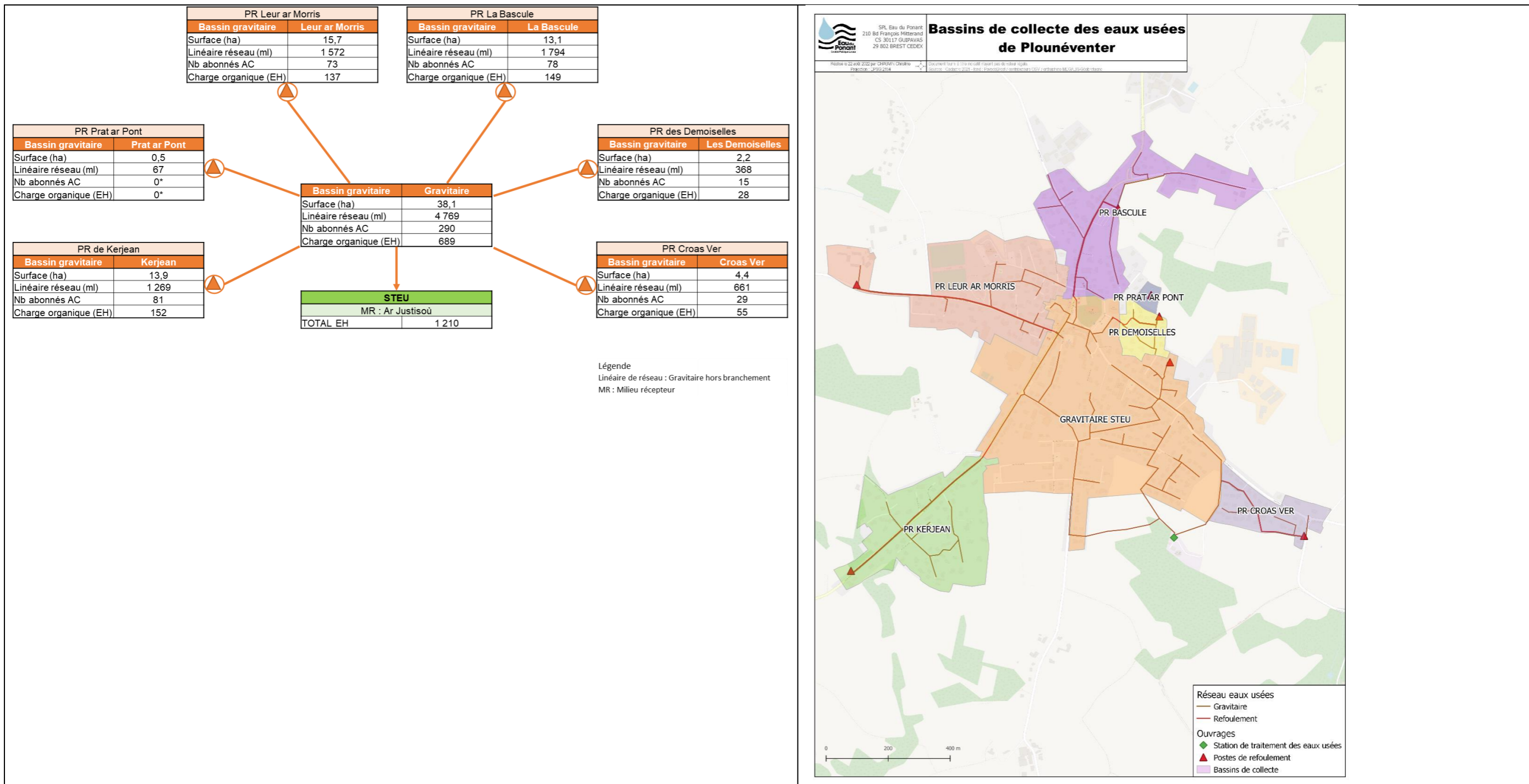
### II.1. Présentation des contrats, patrimoine et chiffres clé

#### II.1.1. Commune de Plounéventer

Le contrat de DSP contracté avec Veolia eau comprend la gestion du service de collecte, transport et épuration des eaux usées, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'exploitation, l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

La commune totalise **746 abonnés** pour **88 486 m3 d'eau collectés**. Le linéaire de réseau s'élève à 13 km dont 10 km en gravitaire. Les diamètres, matériaux et dates de pose des équipements réseaux ne sont pas précisés dans le RAD. Le nombre de branchements est de 496 et le nombre de regards s'élève à 246.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine : les synoptiques établis dans le cadre du schéma directeur d'assainissement sont également en annexe de la présente note pour compléter les données présentées, s'agissant de la partie stations (seules sont présentés dans la note, par souci de synthèse, les éléments relatifs au réseau).

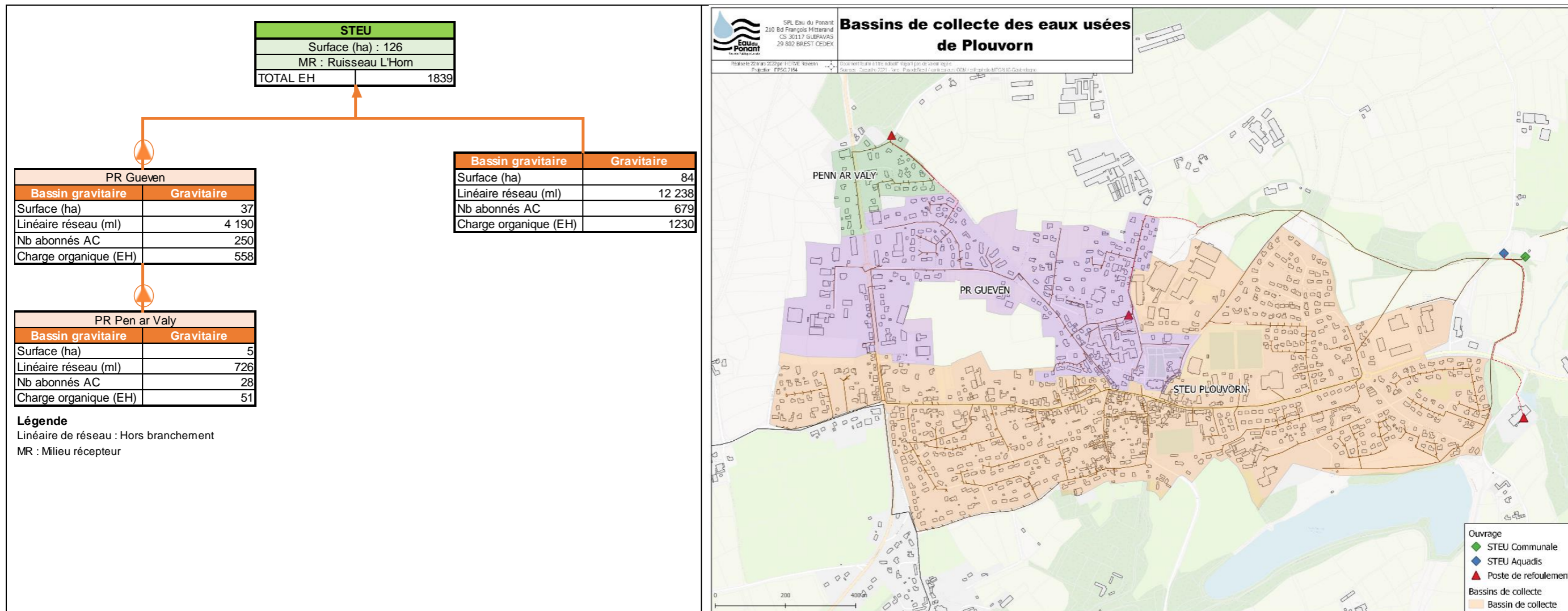


## II.1.2. Commune de Plouvorn

Le contrat de DSP contracté avec la SPL Eau du Ponant comprend la gestion du service de collecte, transport et épuration des eaux usées, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'exploitation, l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

La commune totalise **990 abonnés** pour **91 891 m3 d'eau collectés (67 583 m3 vendus)**. **Les m3 déversés n'ont quant à eux pas été quantifiés**. Le linéaire de réseau s'élève à 18,4 km dont 800 m en refoulement et présente un âge moyen de 49 ans. Les ouvrages présentent un taux de conformité de 95,2 %. Les diamètres, matériaux et dates de pose des équipements réseaux ne sont pas précisés dans le RAD. 516 branchements (totalisant un linéaire de 3,4 km) sont également recensés.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine : les synoptiques établis dans le cadre du schéma directeur d'assainissement sont également en annexe de la présente note pour compléter les données présentées, s'agissant de la partie stations (seules sont présentés dans la note, par souci de synthèse, les éléments relatifs au réseau).



### II.1.3. Commune de Plouzévédé

Le contrat de DSP contracté avec Suez eau France comprend la gestion du service de collecte, transport et épuration des eaux usées, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'exploitation, l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

La commune totalise **701 abonnés** pour **50 017 m3 d'eau facturés et 79 037 m3 d'eau traitée**. Le linéaire de réseau s'élève à 17 km dont 349 ml en refoulement. Les matériaux ne composent essentiellement de PVC et très minoritairement d'amiante ciment (173 ml). Les diamètres et dates de pose des équipements réseaux ne sont pas précisés dans le RAD. Le patrimoine comporte également 684 branchements, 358 regards et 1 poste de relèvement. Le nombre de branchements est de 496 et le nombre de regards s'élève à 246.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine : les synoptiques établis dans le cadre du schéma directeur d'assainissement sont également en annexe de la présente note pour compléter les données présentées, s'agissant de la partie stations (seules sont présentés dans la note, par souci de synthèse, les éléments relatifs au réseau).



PR + STEU	
Surface (ha) :	154
MR :	Ruisseau Le Ham
TOTAL EH	1206

Bassin gravitaire	Gravitaire
Surface (ha)	144
Linéaire réseau (ml)	15 120
Nb abonnés AC	608
Charge organique (EH)	1111

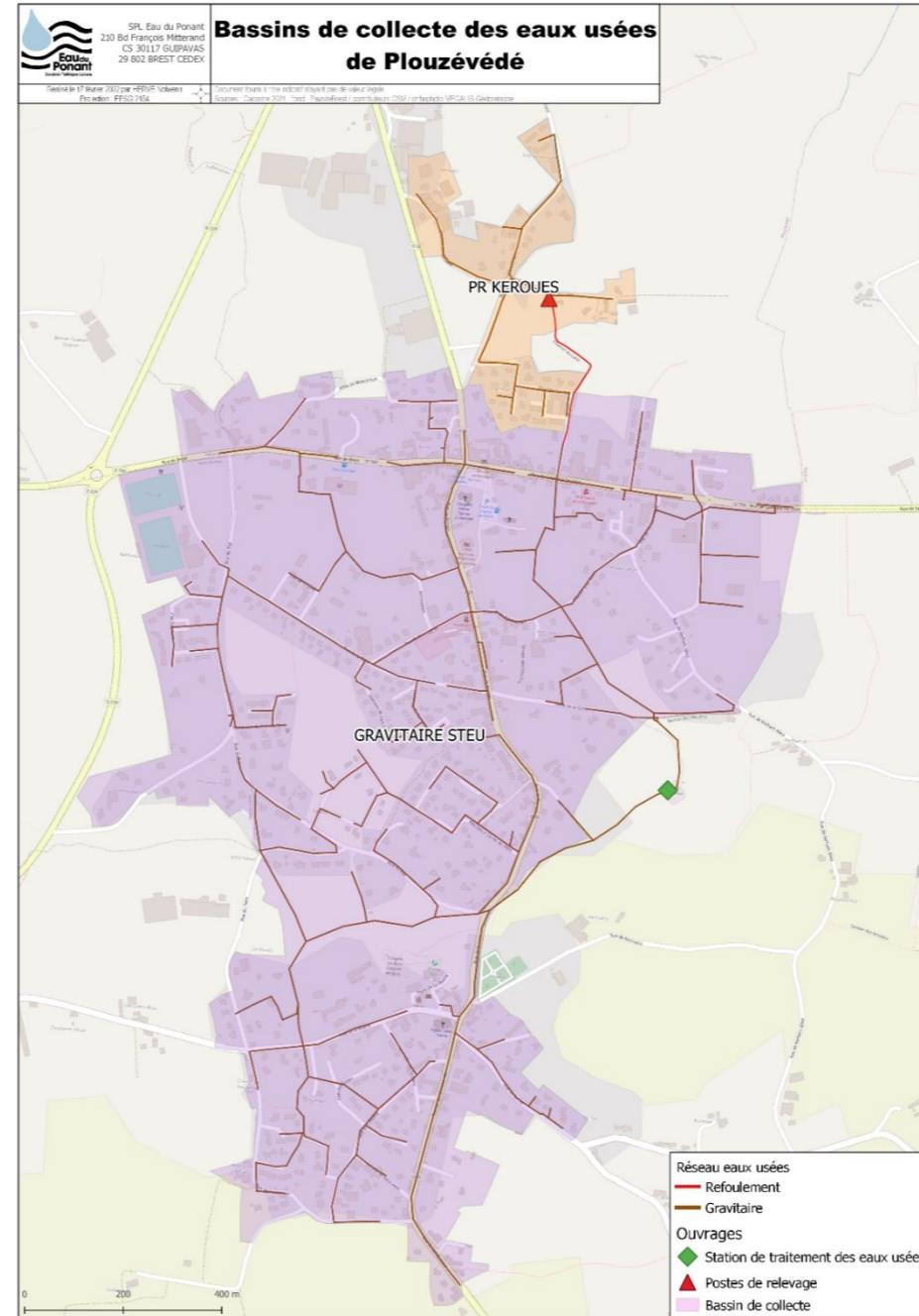


PR Keroues	
Bassin gravitaire	Gravitaire
Surface (ha)	10
Linéaire réseau (ml)	1 520
Nb abonnés AC	52
Charge organique (EH)	95

**Légende**

Linéaire de réseau : Hors branchement

MR : Milieu récepteur



SPL Eau du Ponant  
210 Bd François Mitterrand  
CS 30117 GUILPAVAS  
29 802 BREST CEDEX

**Bassins de collecte des eaux usées de Plouzévédé**

#### II.1.4. SIALL

Le contrat de DSP contracté avec Saur comprend la gestion du service de collecte, transport et épuration des eaux usées, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'exploitation, l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

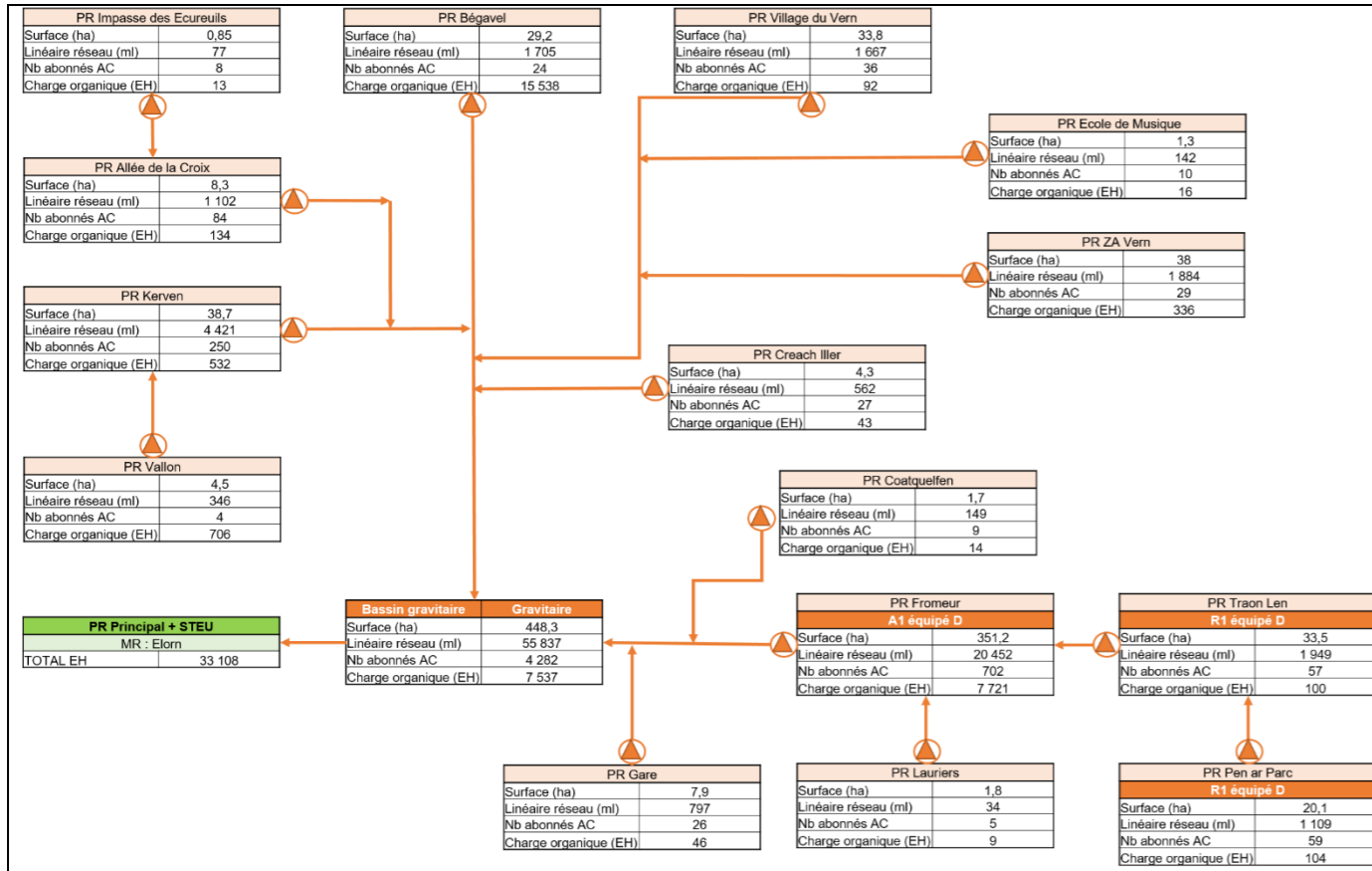
A ce contrat sont associées des conventions :

- 4 conventions de rejets d'effluents industriels concernant les sites de Kristen, CEB, SILL et résidence Saint Michel ;
- 2 conventions de traitement de boues contractées avec la commune de Plounéventer et compostage avec Valorg elorn.

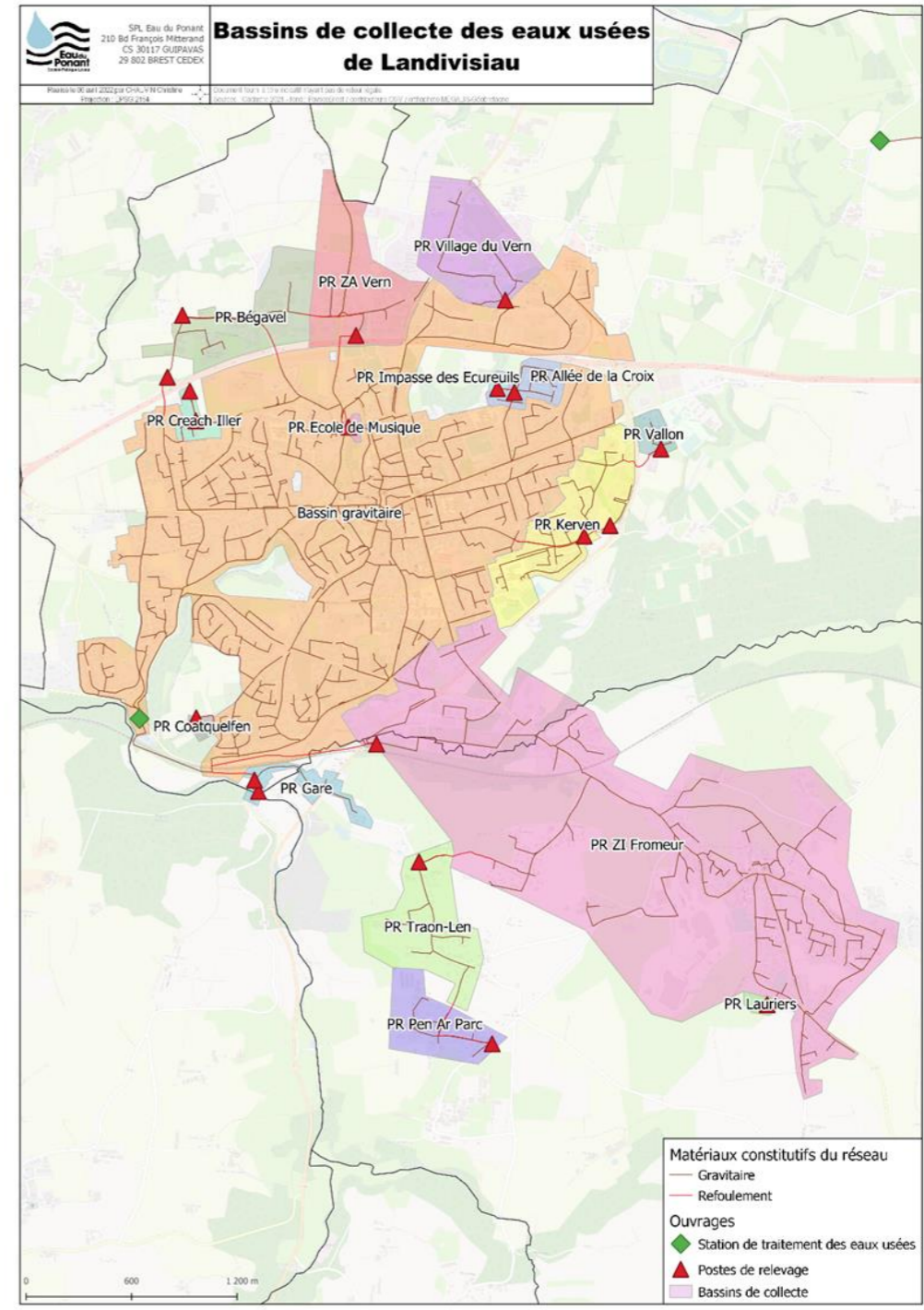
Les communes totalisent **5 729 abonnés** pour **819 154 m3 d'eau facturés** et **1 233 300 m3 d'eau traitée**. Le linéaire de réseau s'élève à 99,6 km dont 6,3 km en refoulement. Les matériaux se composent essentiellement d'amiante ciment (27 %) et de matériaux qualifiés de « autres » (42 %) indiquant l'absence de renseignement sur cette thématique dans le SIG. La majeure partie du patrimoine réseau est en diamètre compris entre 200 et 400. Les dates de pose des équipements réseaux sont précisées dans le RAD en annexe, sans histogramme permettant de visualiser l'âge du patrimoine. Le patrimoine comporte également 13 débitmètres, 2 vannes, 1 bassin de rétention et 1 lagune, ainsi que 2 123 tampons.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine : les synoptiques établis dans le cadre du schéma directeur d'assainissement sont également en annexe de la présente note pour compléter les données présentées, s'agissant de la partie stations (seules sont présentés dans la note, par souci de synthèse, les éléments relatifs au réseau).





Légende  
 Linéaire de réseau : Gravière hors branchement  
 MR : Milieu récepteur  
 D : Détection de surverse



#### II.1.5. SIEAC

Le contrat de DSP contracté avec la SPL Eau du Ponant comprend la gestion du service de collecte, transport et épuration des eaux usées, la gestion des abonnés (accueil, réclamations, facturation), l'exploitation, l'entretien, la surveillance et renouvellement des installations et la mise en service des branchements.

Les deux communes membres du syndicat totalisent **607 abonnés** pour **49 044 m<sup>3</sup> d'eau collectés (48 297 m<sup>3</sup> vendus) et 310 m<sup>3</sup> déversés**. Le linéaire de réseau s'élève à 13,6 km dont 500 m en refoulement et présente un âge moyen de 9 ans. Les ouvrages présentent un taux de conformité de 95,2 %. Les diamètres, matériaux et dates de pose des équipements réseaux ne sont pas précisés dans le RAD. 473 branchements (totalisant un linéaire de 3 km) sont également recensés.

Le synoptique suivant présente les différents ouvrages intervenant dans le fonctionnement du service, tous qualifiés de biens de retour dans l'inventaire du patrimoine : les synoptiques établis dans le cadre du schéma directeur d'assainissement sont également en annexe de la présente note pour compléter les données présentées, s'agissant de la partie stations (seules sont présentés dans la note, par souci de synthèse, les éléments relatifs au réseau).

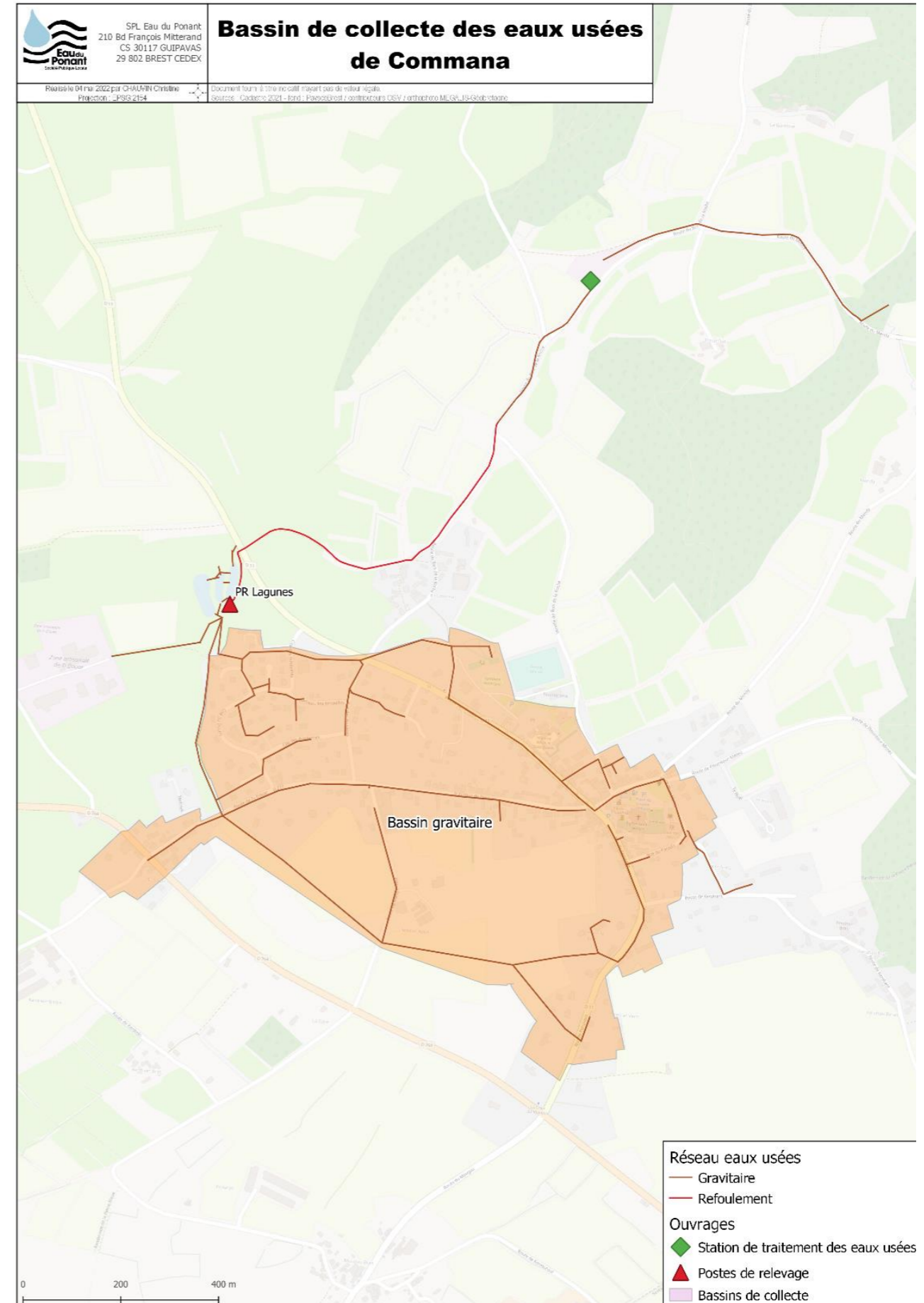
Le nombre de branchements incertain sur ce contrat et faisant l'objet d'une mise à jour cartographique, est évalué à 473.

PR Lagunes	Gravitaire
<b>A2 équipé D</b>	
Surface (ha)	58,6
Linéaire réseau (ml)	7 679
Nb abonnés AC	214
Charge organique (EH)	453



<b>STEU</b>	
Surface (ha)	
MR : ruisseau au lieu-dit Keradec	
TOTAL EH	453

Légende  
 Linéaire de réseau : Gravitaire hors branchement  
 MR : Milieu récepteur  
 D : Détection de surverse





PR Route de Kermat		PR Lotissement de la Penzé	
Bassin gravitaire	Route de Kermat	Bassin gravitaire	Lot. de la Penzé
Surface (ha)	3,7	Surface (ha)	0,9
Linéaire réseau (ml)	453	Linéaire réseau (ml)	Non renseigné
Nb abonnés AC	12	Nb abonnés AC	10
Charge organique (EH)	22	Charge organique (EH)	18

Bassin gravitaire		Gravitaire	
Surface (ha)	44,3	Surface (ha)	6 031
Linéaire réseau (ml)	241	Linéaire réseau (ml)	548
Nb abonnés AC	548	Charge organique (EH)	706

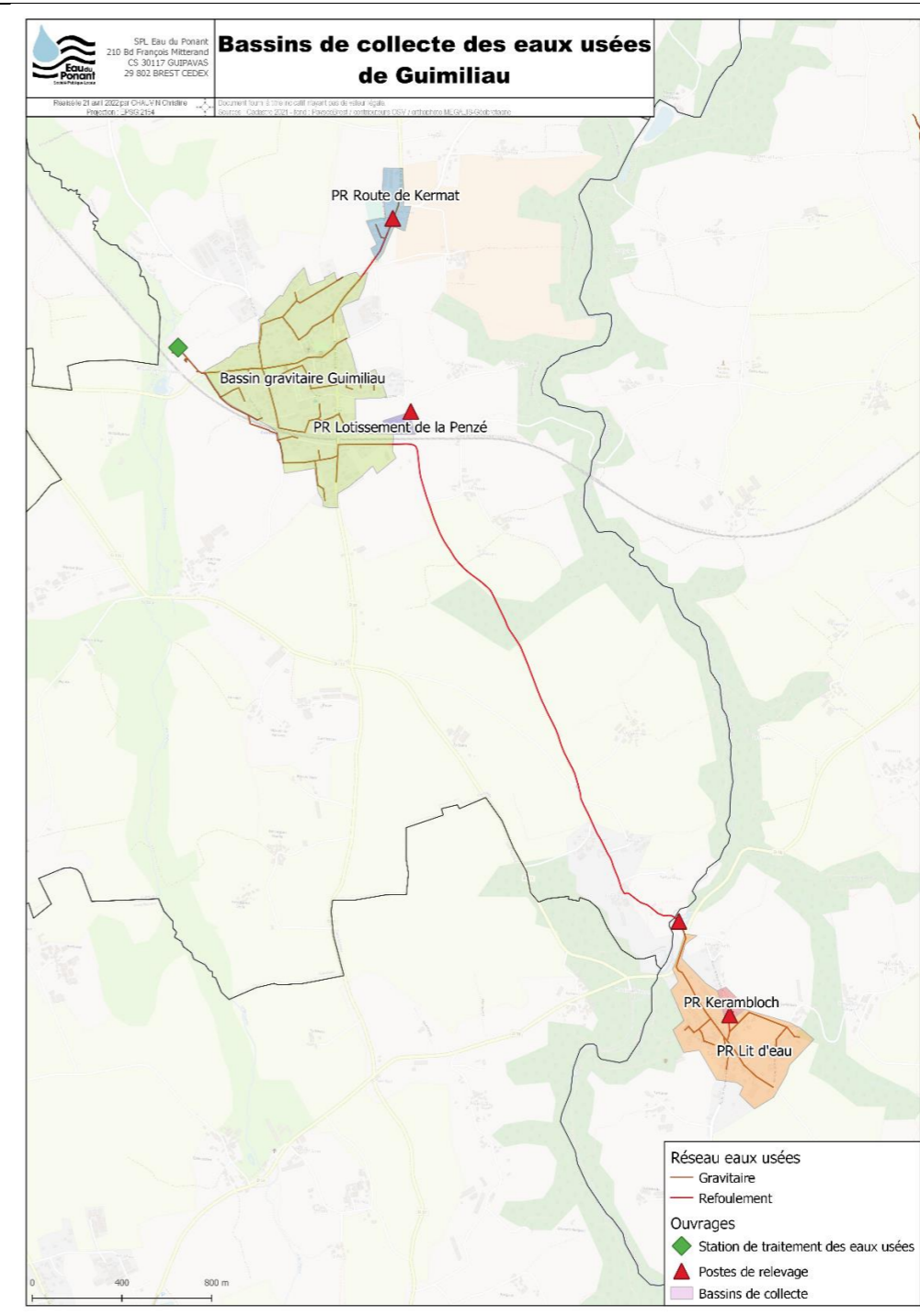
  

PR Lit d'eau		PR Kerambloch	
Bassin gravitaire	Loc-Eguiner St Thégonnec	Bassin gravitaire	Kerambloch
Surface (ha)	19,1	Surface (ha)	1,0
Linéaire réseau (ml)	1 935	Linéaire réseau (ml)	23
Nb abonnés AC	52	Nb abonnés AC	10
Charge organique (EH)	100	Charge organique (EH)	18

PR Principal + STEU	
Surface (ha)	MR : Quillivaron
TOTAL EH	706

Légende  
 Linéaire de réseau : Gravitaire hors branchement  
 MR : Milieu récepteur



## II.2. Bilan d'exploitation

### II.2.1. Commune de Plouneventer

Le bilan de l'exploitation montre :

- Qu'aucun déversement n'a été enregistré sur la station en 2023 ;
- Que le linéaire d'ITV est nul sur l'année 2023 ;
- Que les contrôles réglementaires des installations ont été réalisés en juillet 2023, mais qu'aucune autre opération de maintenance n'est répertoriée ;
- Un bilan énergétique en hausse par rapport à 2022 (81 479 kWh soit + 6 %) ;
- Une consommation de réactifs en baisse de 20 % s'agissant du FeCl<sub>2</sub> ;
- Un doublement des interventions de curage préventif avec 6 interventions, toutes sur postes de relèvement ;
- 2 désobstructions de réseau et branchement avec un curage associé de 3 ml ;
- Aucun point noir sur réseau répertorié : à noter cependant que l'exploitant a signalé des problématiques d'apports d'eaux claires importants en provenance du secteur Pen ar Valy.

### II.2.2. Commune de Plouvorn

Le bilan de l'exploitation montre :

- Que 100 % des points de rejet au milieu naturel (postes de relèvement) sont instrumentés, mais qu'aucun point A1 n'est recensé sur le système d'assainissement communal ;
- Que le linéaire d'ITV s'élève à 2,6 km, essentiellement dans le cadre de diagnostic réseau ;
- Qu'une campagne de tests à la fumée a été menée, permettant le déclenchement de 6 contrôles de conformité dont 4 non conformes et le repérage d'une conduite d'eaux pluviales raccordée au réseau d'eaux usées (actuellement en cours de mise en conformité par la CCPL lors des travaux rue de Menou) ;
- Que 3 opérations de maintenance ont été menées en 2023 (2 réparations de conduite et 1 remplacement de siphon) ;
- 2 déversements enregistrés sur l'année :
  - Une obstruction en cause sur le réseau gravitaire liée à la présence de macro déchets ;
  - 1 débordement du PR Gueven lors d'un épisode pluviométrique important ;
- Un bilan énergétique en baisse par rapport à 2022 (84 000 kWh soit -6 %) ;
- Une consommation de réactifs en forte hausse pour le Fe Cl<sub>2</sub> – 16 tonnes comparativement aux 7 tonnes consommées en 2022. Cette forte hausse s'explique en partie par le fait que l'exploitant avait calé sa consigne de traitement en 1<sup>ère</sup> année de contrat sur une concentration non conforme à l'arrêté préfectoral, du fait de la non transmission par la commune dans le DCE de la consultation ;
- Une production de 5 tonnes de boues issus des réseaux de collecte et postes de relevage, contre 21 tonnes de boues produites par la station de traitement (à noter que le tonnage évacué en zone portuaire de Brest n'est pas précisé par l'exploitant).

### II.2.3. Commune de Plouzévé

Le bilan de l'exploitation montre :

- Réalisation de nombreuses ITV, en lien avec le SDA de la CCPL, notamment sur les secteurs : chemin du Lann, rues de Brest, de la Gare, la Bois du Roz, résidence Cornic an Hent, clos des écoles et résidence de Kerscaven. Ces secteurs représentent un linéaire global de 488 ml ;
- Une augmentation d'un facteur 10 du linéaire de réseau curé (3,3 km) correspondant aux curages préalables aux ITV et à un rattrapage contractuel ;
- 129 ml de curage curatif, notamment sur le secteur rue du Léon en lien avec la présence de gens du voyage rejetant des macodéchets en réseau. A noter que la masse des déchets extraits du réseau après désobstruction est indiquée comme étant nulle dans le RAD, ce qui ne correspond pas à la réalité des interventions terrain menées au titre de l'année 2023. L'exploitant devra préciser ce point ;
- Curage du PR Keroues à 2 reprises dans l'année 2023 ;
- Que les contrôles réglementaires des installations ont été réalisés en mars et octobre 2023, : 2 interventions similaires (armoires de commande) sont indiquées pour le PR : en théorie, le contrôle est réalisé une fois / an ;
- Un bilan énergétique en baisse par rapport à 2022 (58 MWh, dont 1 230 kWh sur le PR) soit - 34 %, correspondant à des décalages de facturation du fournisseur d'énergie ;
- Une consommation de réactifs en hausse de 5 % s'agissant du FeCl<sub>2</sub> (8,8 tonnes en 2023) ;
- 4 désobstructions de réseau et branchement ;
- 63 réponses aux DT / DICT (guichet unique).

### II.2.4. SIALL

Le bilan de l'exploitation montre :

- 160 ml d'ITV réalisés, en précisant uniquement 2 rues représentant 30 ml : les autres adresses devront être précisées par l'exploitant et les résultats remis à la collectivité ;
- Une augmentation du linéaire de curage à concurrence de 6,5 km sur l'exercice 2023 ;
- 13 interventions de désobstructions dont 2 rue Bellevue à Landivisiau et 1 rue de Gaulle (points à surveiller) ;
- 6,5 km de réseau curé ;
- 29 interventions pour nettoyage des postes de relèvement dont 8 sur le PR de la station et des interventions récurrentes sur les PR Lauriers et Vallon ;
- 2 réparations de casses sur branchement ;
- 21 interventions de maintenance répertoriées, dont seulement 3 préventives ;
- Tous les contrôles réglementaires sur les installations électriques (17), les appareils de levage (15) et les ouvrants automatiques (1) ont été réalisés en juillet 2023 ;
- Un bilan énergétique stable par rapport à 2022 (722 MWh) ;
- 9 points noirs identifiés sur le réseau : non précisés ;
- Une consommation de réactifs de 2 tonnes s'agissant du FeCl<sub>2</sub>.

## II.2.5. SIEAC

Le bilan de l'exploitation montre :

- Que 100 % des points de rejet au milieu naturel (postes de relèvement) sont instrumentés, mais qu'aucun point A1 n'est recensé sur le système d'assainissement du SIEAC. Aucun déversement ou débordement n'est à déplorer sur 2023 sur le réseau en conditions normales ;
- Que le linéaire d'ITV s'élève à 70 ml sur Commana et 587 ml sur Guimiliau, essentiellement dans le cadre de recherche de branchement ou de diagnostic réseau ;
- Que 4 opérations de maintenance ont été menées en 2023 (scellement ou remise à la cote de tampon, reprise d'étanchéité) ;
- 3 déversements en tête de station :
  - Un depuis le PR Lagunes (point A2) sur 8 jours correspondant à 310 m<sup>3</sup> ;
  - 290 m<sup>3</sup> déversés estimés sur ce même poste en arrêt lors de la tempête ;
  - Un déversement de temps sec de 20 m<sup>3</sup> en raison d'un problème de paramétrage d'alarme alertant sur une mise en défaut des pompes ;
- Un bilan énergétique en hausse par rapport à 2022 (64 000 kWh soit + 30,5 %) ;
- Une consommation de réactifs stable ;
- Une production de 5 tonnes de boues issus des réseaux de collecte et postes de relevage, contre 17 tonnes de boues produites par les 2 stations de traitement (35 tonnes évacuées en zone portuaire de Brest). Ce dernier tonnage est plus élevé que la production 2022 car il correspond à l'évacuation groupée des boues produites en 2022 et 2023.

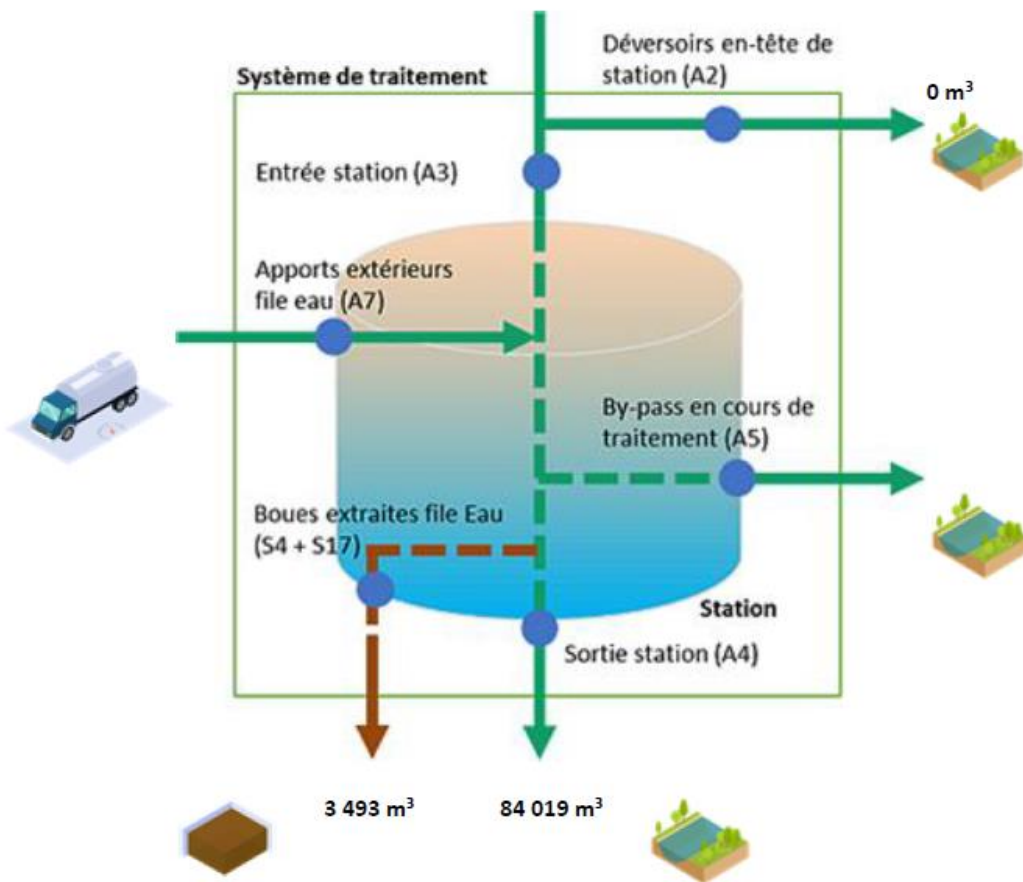
## II.3. Bilan hydraulique, rendement et conformité réglementaire des stations

### II.3.1. Commune de Plouneventer

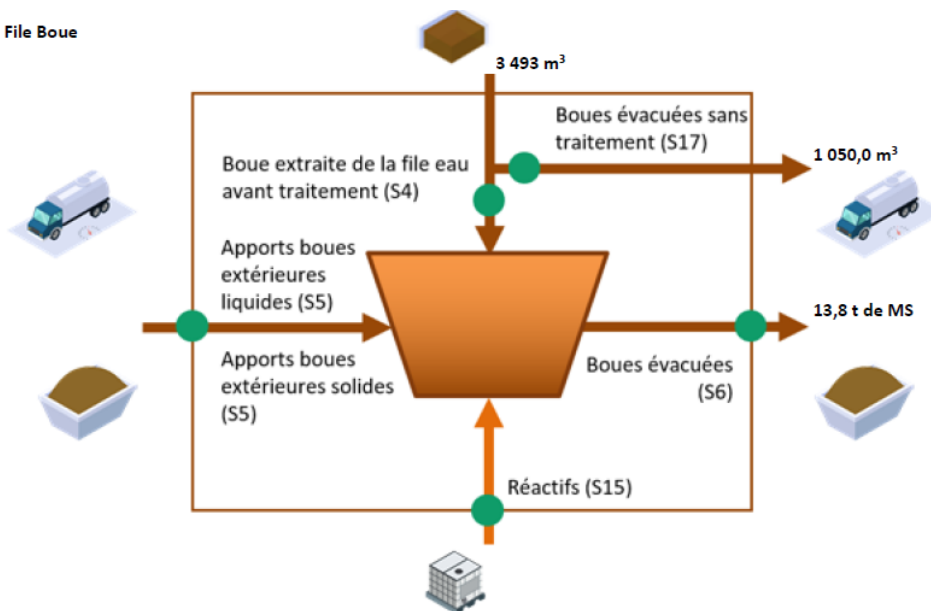
Le bilan hydraulique, le rendement épuratoire et la conformité à l'arrêté préfectoral de la station sont présentés ci-après :

File Eau

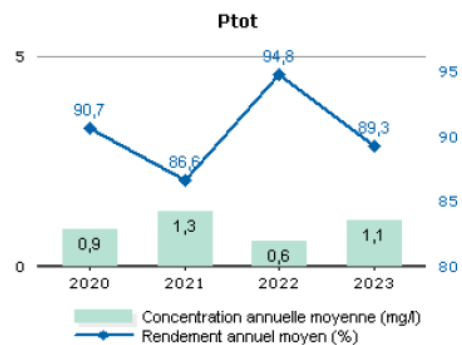
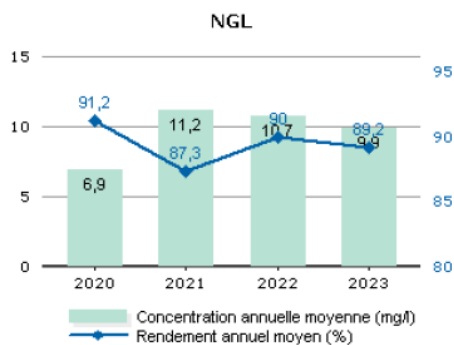
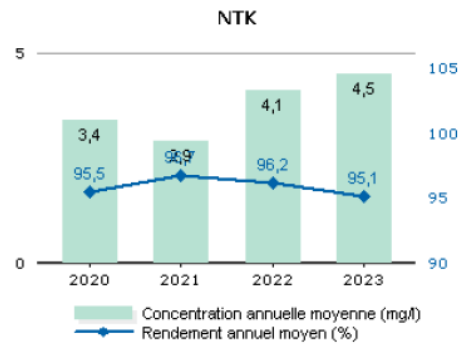
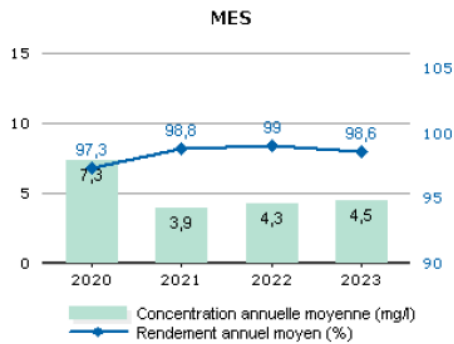
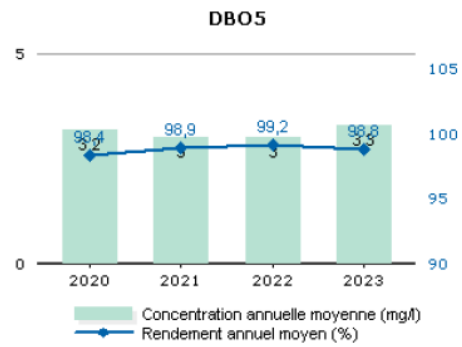
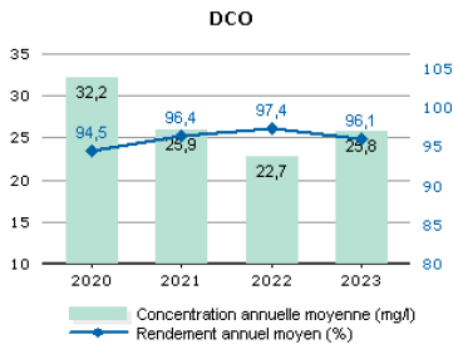
83 882 m<sup>3</sup>



File Boue







Pour l'année 2023, les éléments à retenir sont les suivants :

- Les 6 bilans épuratoires présentés ci-avant sont conformes à l'arrêté préfectoral de la station ;
- La gestion de la filière boues est conforme avec une évacuation via le site d'incinération de la zone portuaire de Brest ;
- La station n'est pas concernée par le suivi des micropolluants car de capacité inférieure à 10 000 Eq habitants.

### II.3.2. Commune de Plouvorn

Le bilan hydraulique, le rendement épuratoire et la conformité à l'arrêté préfectoral de la station sont présentés dans le tableau suivant :

Charge hydraulique					
Plouvorn	38 %				
Rendements épuratoires					
	Rdt DCO %	Rdt DBO5 %	Rdt MES %	Rdt NTK %	Rdt NH4 %
Plouvorn	97	99	99	97	98

Conformité réglementaire					
	Concentration		Rendement		Flux
Plouvorn	NGL : conforme	Phosphore total : conforme	NGL : conforme	Phosphore total : conforme	Non concernée

Pour l'année 2023, les éléments à retenir sont les suivants :

- 2 bilans non conformes pour le paramètre phosphore total, en raison d'un ajustement difficilement maîtrisé de l'injection de ce réactif. A noter néanmoins que ces indicateurs techniques (nombre de bilans conformes sur l'année) ne sont pas utilisés dans les règles de calcul de la conformité administrative des installations établies par la DDTM et ne permettent que l'évaluation de la qualité des rejets par mesure directe. Pour 2023, ces indicateurs techniques s'élèvent à 97,6 % pour l'ensemble des paramètres.

### II.3.3. Commune de Plouzévé

Le bilan hydraulique, le rendement épuratoire et la conformité à l'arrêté préfectoral de la station sont présentés ci-après :

Charge hydraulique	
Plouzévé	86 158 m3 de volume collecté et 79 037 m3 d'eau traitée rejetée, soit un rendement hydraulique de 91,7 %

Conformité par paramètre										
STEU DE PLOUZÉ VÉ	Par am ètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rende ment moyen (%)	Nombre de dépasse ments	Nombre de dépasse ments tolérés	Réd hibit oires	Confor mité analyti que	Confor mité généra le
AP 22-06-2007	DBO5	65,69	3	0,42	99	0	1	0	Oui	Oui
AP 22-06-2007	DCO	164,07	35,04	4,96	97	0	1	0	Oui	Oui
AP 22-06-2007	MeS	92,87	8,11	1,15	99	0	1	0	Oui	Oui
AP 22-06-2007	NG	16,61	9,93	1,41	91	0	1	0	Oui	Non
AP 22-06-2007	NH4	15,35	1,96	0,28	98	0	1	0	Oui	Oui
AP 22-06-2007	NTK	16,58	3,57	0,51	97	0	1	0	Oui	Oui
AP 22-06-2007	Pt	1,96	1,35	0,19	90	0	1	0	Oui	Oui

Pour l'année 2023, les éléments à retenir sont les suivants :

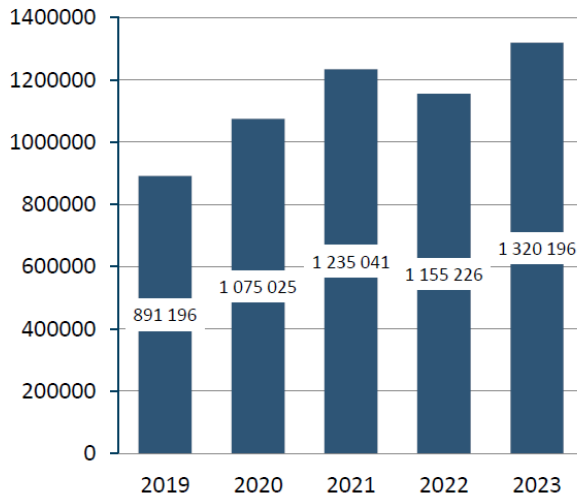
- Les 7 bilans épuratoires réalisés sur chacun des paramètres globaux de suivi de la station sont conformes en fréquence, en nombre et en bilan analytique ;
- 34 m3 déversés en tête de station (point A2) ;
- La gestion de la filière boues est conforme avec une évacuation en compostage après dessiccation via l'unité mobile de déshydratation du SM Horn. Le tonnage annuel 2023 est porté à 20 tonnes de matières sèches et l'analyse des boues produites est conforme sur le plan réglementaire pour les paramètres suivis (Cd, Cr, Cu, Hg, Ni, Pb et Zn).

### II.3.4. SIALL

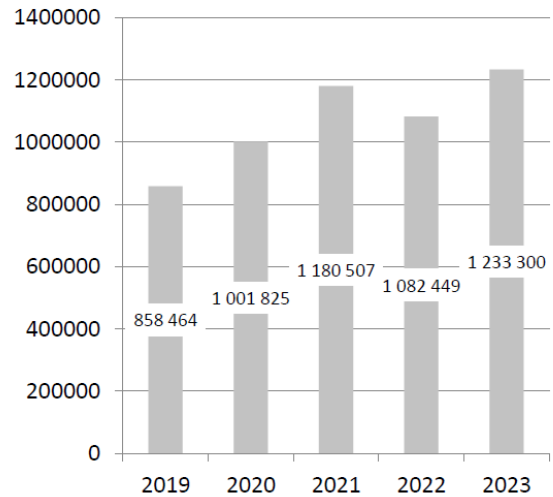
Le bilan hydraulique, le rendement épuratoire et la conformité à l'arrêté préfectoral de la station sont présentés ci-après :

Charge hydraulique	
Landivisiau	rendement hydraulique de 84 %

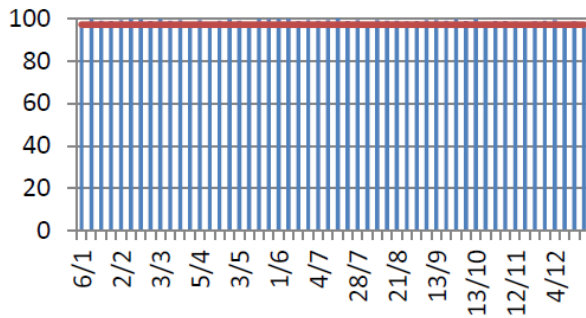
**Evolution du volume annuel  
Entrée de station (A3) en m<sup>3</sup>**



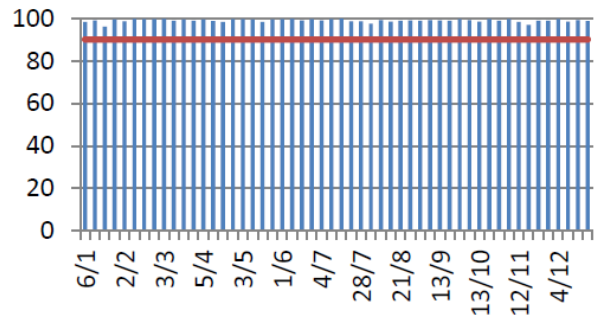
**Evolution du volume annuel  
Sortie de station (A4) en m<sup>3</sup>**



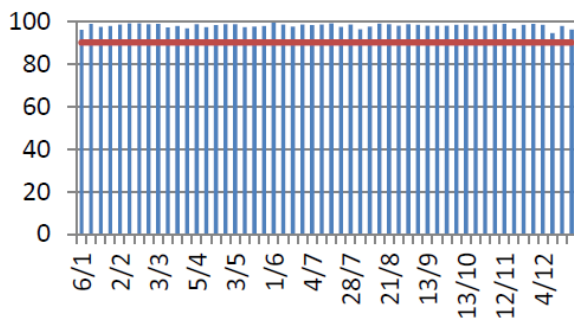
**Rendement DBO5 en %**



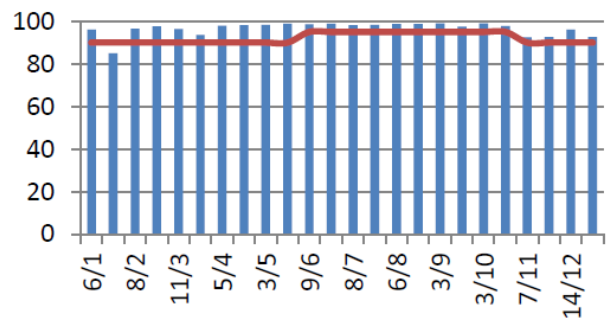
**Rendement MES en %**

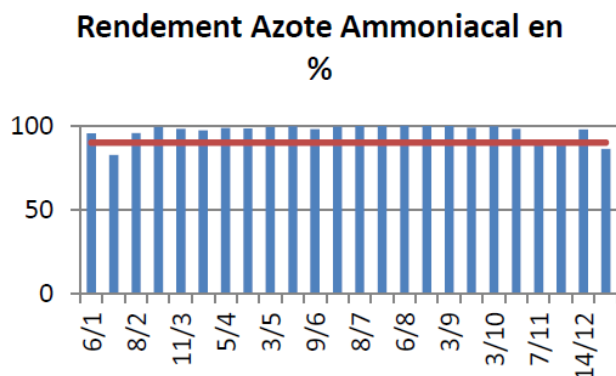
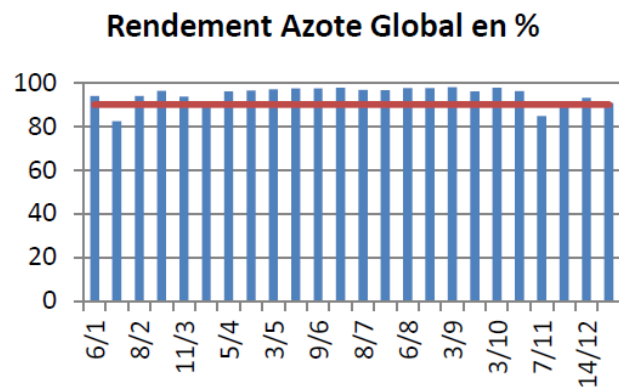
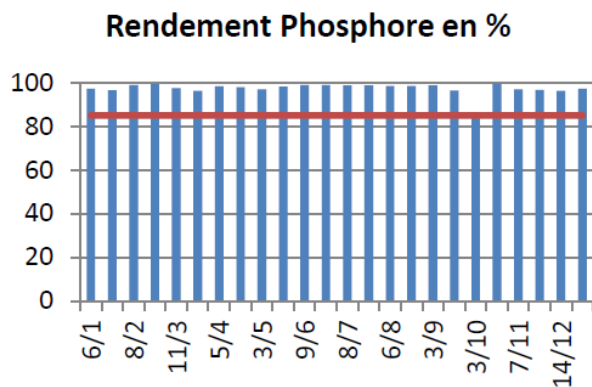


**Rendement DCO en %**



**Rendement Azote Kjeldahl en %**





Pour l'année 2023, les éléments à retenir sont les suivants :

- La charge entrante moyenne est de 1109 kg de DBO5/j. Cela représente 47 % de la charge nominale de la station avec un pic à 182% de sa capacité début septembre mais cette valeur doit être pondérée au vu du débit 191% de la charge hydraulique ;
- Les autres valeurs max se situe autour de 80% ;
- Les 52 bilans épuratoires, réalisés sur chacun des paramètres globaux de suivi de la station, sont conformes en fréquence, en nombre et en bilan analytique ;
- A noter un déversement de point R1 depuis le PR de Pen ar Parc en novembre 2023 correspondant à un temps de déversement de 2 jours (volume correspondant non précisé) ;
- Le suivi du milieu récepteur montre des concentrations sur les différents paramètres suivi entre l'amont et l'aval du rejet de la station stables, avec parfois même des concentrations en aval du rejet meilleures que celles mesurées en amont ;
- La gestion de la filière boues est conforme avec une évacuation en compostage après dessiccation sur site. Le tonnage annuel 2023 des boues est porté à 300 tonnes de matières sèches et l'analyse des boues produites est conforme sur le plan réglementaire pour les paramètres suivis ;
- Les graisses évacuées de la station constituent un tonnage de 9 m3, contre 7,8 tonnes de refus de dégrillage.

### II.3.5. SIEAC

Le bilan hydraulique, le rendement épuratoire et la conformité à l'arrêté préfectoral de chacune des stations sont présentés dans le tableau suivant :

Charge hydraulique	
Commana	54 %
Guimiliau	44 %
Rendements épuratoires	

	Rdt DCO %	Rdt DBO5 %	Rdt MES %	Rdt NTK %	Rdt NH4 %	
Commana	97	99	98	96	97	
Guimiliau	98	99	98	94	94	
<b>Conformité réglementaire</b>						
	<b>Concentration</b>		<b>Rendement</b>		<b>Flux</b>	
Commana	NGL : conforme	Phosphore total : conforme	NGL : conforme	Phosphore total : conforme	Non concernée	
Guimiliau	NGL : conforme	Phosphore total : conforme	NGL : conforme	Phosphore total : conforme	NGL : conforme	Phosphore total : conforme

Pour l'année 2023, les éléments à retenir sont les suivants :

- 2 bilans non conformes pour le paramètre azoté sur la station de Guimiliau, mais le curage des lits de roseaux venait d'être fait, engendrant une baisse de la charge bactérienne pour consommer la pollution à l'origine de ces dépassements. A noter néanmoins que ces indicateurs techniques (nombre de bilans conformes sur l'année) ne sont pas utilisés dans les règles de calcul de la conformité administrative des installations établies par la DDTM et ne permettent que l'évaluation de la qualité des rejets par mesure directe.
- Le cahier de vie de la STEP de Commana a été signé en 2024 et tient compte du changement de MOA.

## II.4. Bilan des investissements

### II.4.1. Commune de Plouneventer

Les investissements 2023 ont porté sur :

- Le renouvellement d'une pompe de recirculation sur la station d'épuration ;
- Le renouvellement du préleveur du poste de sortie de la station ;
- Le remplacement des pompes des postes de relèvement de Kerjean et Bascule.

Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2023 est nul sur 2023.

L'exploitant propose à la collectivité le renouvellement du PR de Kerjean et la mise en place d'une vanne automatique pour maîtriser le retour en tête de station des eaux chargées en azote via l'évacuation régulière des eaux surnageantes du silo de boue : ces 2 projets ont été engagés par la CCPL courant 2024.

### II.4.2. Commune de Plouvorn

Les investissements 2023 ont porté sur :

- Le renouvellement d'un ballon d'eau chaude sanitaire ;
- Le renouvellement d'un ballon surpresseur d'eau industrielle ;
- Le renouvellement d'un automate ;
- Le renouvellement de 2 pompes doseuses de chlorure ferrique ;
- Le renouvellement de la roue motrice du clarificateur ;

- Le changement des roues des pompes 1 et 2 de la STEP.

Par ailleurs, 1 création de branchement a été menée et facturée à l'utilisateur concerné.

Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2023 est nul sur 2023.

#### II.4.3. Commune de Plouzévé

Les investissements 2023 ont porté sur :

- Mise en place d'aménagements de sécurité sur le PR de Keroues pour procéder aux opérations de levage ;
- Sécurisation via des barres anti chutes du PR de la station d'épuration ;
- Inspection du génie civil du clarificateur de la station ;
- Travaux d'amélioration de la chaîne métrologique d'autosurveillance réglementaire sur la station ;
- Pose d'un vannage pour maîtrise des retours d'eau de stockage de boues en tête de station ;
- Les différents travaux sur la station (débitmètre d'entrée, tappe d'accès au PR d'entrée, renouvellement de l'armoire électrique, amélioration de la télégestion et remplacement de la pompe de relevage en entrée) ont porté sur un montant de 25 k€ ;

Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2023 est nul sur 2023.

#### II.4.4. SIALL

Les investissements 2023 ont porté sur :

- Remplacement des analyseurs redox des bassins de boues activées ;
- Remplacement des rampes diffuseurs d'air ;
- Le coût total étant porté à 2 400 € ;
- Le programme de renouvellement contractuel fait état d'une dotation annuelle 2023 actualisée à 50 717 € : sur cette dotation, 26 853 € ont été dépensés dans l'exercice 2023 pour le renouvellement de pompes, hydroéjecteur, agitateur, sonde de niveau et télésurveillance sur la station d'épuration ;
- Aucun renouvellement de réseau sur 2023.

#### II.4.5. SIEAC

Les investissements 2023 ont porté sur :

- Le renouvellement d'un ballon d'eau industrielle sur la STEP de Guimiliau ;
- Le renouvellement de la pompe 1 du PR de la STEP de Guimiliau.

Par ailleurs, 4 créations de branchements ont été menées et facturées aux usagers.

Le taux de renouvellement de réseau au titre du contrat sur 2023 est nul sur 2023.

## II.5. Bilan clientèle

### II.5.1. Commune de Plouneventer

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 34 contacts clientèle sur l'année (dont 27 prises de contact par téléphone) ;
- 26 demandes d'intervention et 1 demande qualifiée de « autre » ;
- 9 contrôles de branchement menés dont 2 non conformes et un cumul de 6 non conformités en fin d'exercice ;
- Aucun suivi de rejet industriels sur la commune : pas d'arrêté ou convention de déversement délivré.

### II.5.2. Commune de Plouvorn

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 30 contrôles de branchement menés sur la commune (25 dans le cadre de mutations foncières, 4 contrôle de branchement sur secteur sensible aux eaux claires et 1 contrôle de branchement neuf) ;
- Aucune contre visite en 2023 ;
- Un taux de conformité de 79,3 % ;
- Aucun suivi de rejet industriels sur les communes concernées au contrat, mais un recensement des établissements susceptibles de rejeter des effluents non domestiques ou assimilés a été mené. Il n'est cependant pas présenté dans le RAD de l'exploitant et la CCPL a fourni depuis en 2024 un inventaire des activités économiques du territoire.

### II.5.3. Commune de Plouzévé

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 408 contacts clientèle sur l'année (dont 318 prises de contact par téléphone) dont 23 réclamations
- Un taux de prise d'appel de 81 %, en baisse par rapport à 2022 ;
- 19 contrôles de branchement menés dans le cadre de mutations foncières et 6 dans le cadre d'enquête liées au fonctionnement du réseau ;
- 2 interventions en astreinte : nature non précisée dans le RAD ;
- dont 2 non conformes et un cumul de 6 non conformités en fin d'exercice ;
- Aucun suivi de rejet industriels sur la commune : pas d'arrêté ou convention de déversement délivré ;
- Aucune demande d'abandon de créance au titre de 2023, donc un montant correspondant nul ;
- Un taux d'impayés de 2 % correspondant à un montant de 3 641 €.

### II.5.4. SIALL

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 112 contrôles de conformités réalisés dans le cadre de mutations foncières, contre 3 contrôles réalisés tranchée ouverte en lien avec des raccordements neufs sur réseau en service. 25 non conformités identifiées lors de ces contrôles, soit 22 % ;
- Aucun diagnostic d'eau claire mené sur l'exercice 2023 ;
- Un taux d'impayés de 1,6 % correspondant à un montant de 32 462 €.

## II.5.5. SIEAC

Le bilan clientèle fait état des données suivantes :

- 18 contrôles de branchement menés sur les 2 communes (15 dans le cadre de mutations foncières, 1 contrôle de branchement neuf et 2 contre visites après travaux) ;
- Un taux de conformité de 84,2 %
- Aucun suivi de rejet industriels sur les communes concernées au contrat.

## II.6. Bilan financier

### II.6.1. Commune de Plouneventer

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

PLOUNEVENTER	m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
<b>Collecte et dépollution des eaux usées</b>			<b>217,36</b>	<b>228,14</b>	<b>4,96%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>107,50</b>	<b>111,30</b>	<b>3,53%</b>
Abonnement			26,02	26,94	3,54%
Consommation	120	0,7030	81,48	84,36	3,53%
<b>Part collectivité(s)</b>			<b>109,86</b>	<b>116,84</b>	<b>6,35%</b>
Abonnement			19,26	13,64	-29,18%
Consommation	120	0,8600	90,60	103,20	13,91%
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>42,86</b>	<b>43,93</b>	<b>2,50%</b>
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	19,20	19,20	0,00%
TVA			23,66	24,73	4,52%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>260,22</b>	<b>272,07</b>	<b>4,55%</b>

S'agissant de la facture 120 m3, on note une augmentation de 260 à 272 euros, liée à l'augmentation de la part collectivité, mais aussi à l'actualisation de la part délégataire.

S'agissant du bilan financier de l'exploitant (annexe 1), on note une évolution déficitaire du résultat aggravée par rapport à 2022, en lien avec une forte diminution des produits (- 1 161 € en 2023 contre + 145 k€ en 2022), malgré une baisse sensible des charges (52 %). Cela traduit le retard dans le reversement de la redevance assainissement (part délégataire) par le nouvel exploitant eau potable titulaire du contrat sur la commune de Plouneventer. La refonte des bases clientèles et la modification du calendrier de facturation et de reversement par le délégataire Eau du ponant a généré un décalage important des reversements de recettes.



Dans la même logique, les charges ont sensiblement baissé en raison de la diminution du poste « collectivités et autres organismes publics » correspondant un reversement par le délégataire assainissement de la part collectivité à cette dernière, amoindri compte tenu du retard de facturation / reversement par l'exploitant eau potable.

## II.6.2. Commune de Plouvorn

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans le tableau ci-après :

<b>Prix du service de l'assainissement</b>					
	<b>Volume</b>	<b>Prix au 01/01/2024</b>	<b>Montant au 01/01/2023</b>	<b>Montant au 01/01/2024</b>	<b>N/N-1</b>
<b>Part Eau du Ponant</b>			<b>113,67</b>	<b>119,17</b>	
Abonnement		23,05	21,99	23,05	
Consommation	120	0,801	91,68	96,12	
<b>Part collectivité</b>			<b>81,27</b>	<b>116,84</b>	
Abonnement		13,64	18,51	13,64	
Consommation	120	0,860	62,76	103,20	
<b>Organismes publics</b>			<b>19,20</b>	<b>19,20</b>	
Réseaux de collecte	120	0,160	19,20	19,20	
Total HT			<b>214,14</b>	<b>255,21</b>	
TVA (10%)			21,41	25,52	
<b>Prix 120 m<sup>3</sup> - Total TTC</b>			<b>235,55</b>	<b>280,73</b>	<b>19,18%</b>
<b>Prix TTC du service au m<sup>3</sup></b>			<b>1,96</b>	<b>2,34</b>	<b>19,18%</b>

On note une hausse en 2024 : + 20 %, soit un passage de 235 € en 2023 contre 280 € en 2024, liée à l'augmentation de la part collectivité, mais aussi à l'actualisation de la part délégataire.

S'agissant du bilan financier de l'exploitant (annexe 1), on note un volume de recettes de 156 k€ en 2023 dont 146 k€ issus de la collecte avec redevance aux particuliers. Le CA est de 85 k€. Les charges d'exploitation s'élèvent à 100 k€. Le montant du GER passe de 2 000 à 12 000 € ce qui correspond aux nombreux travaux de renouvellement d'équipements menés dans l'année sur les ouvrages de la station. Les travaux facturables sont à l'équilibre entre charges et recettes.

On observe un léger recul sur le poste relation usagers, des loyers stables et un poste « autres charges d'exploitation » en négatif du fait du programme de GER. Disponible négatif de -16 000 euros en 2023 et -57 000 euros en cumul sur 2 ans .

### II.6.3. Commune de Plouzévé

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

N°Facture : F120-0158979-1

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>			<b>262.49</b>		<b>288.73</b>
<b>ABONNEMENT</b>					
Part Suez Eau France du 01/01/2024 au 31/12/2024	1	24,23	24,23	10,0	
Part Communauté de Communes du 01/01/2024 au 31/12/2024	1	16,74	16,74	10,0	
<b>CONSOMMATION</b>					
Part Suez Eau France du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m <sup>3</sup>	0,7960	95,52	10,0	
Part Communauté de Communes du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m <sup>3</sup>	1,05	126,00	10,0	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>			<b>19.20</b>		<b>21.12</b>
<b>AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE</b>					
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m <sup>3</sup>	0,16	19,20	10,0	
<b>TOTAL HT</b>			<b>281,69</b>		
<b>MONTANT TVA ( 10.0 %)</b>			<b>28,16</b>		
<b>Total TTC TVA acquittée sur les débits</b>					<b>309,85</b>
<b>Net à payer</b>					<b>309,85 €</b>

#### Pour mieux comprendre votre facture

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.

S'agissant de la facture 120 m3, on note une augmentation, liée à l'augmentation de la part collectivité, mais aussi à l'actualisation de la part délégataire. A noter que la commune avait modifié son tarif antérieurement au transfert pour tenir compte de la trajectoire tarifaire prévue par la CCPL à compter de 2024. La modification de la ventilation entre la part fixe et la part variable est notamment à mettre en avant, au bénéfice d'un renforcement de la part variable.

S'agissant du bilan financier de l'exploitant (annexe 1), on note une évolution déficitaire du résultat aggravée par rapport à 2022, en lien avec une diminution de 15 % des produits, concomitante d'une augmentation de 9 % des charges.

Le détail des produits montre que les produits d'exploitation sont très stables tandis que les produits liés à la part « collectivité et autres organismes publics » sont en baisse.

S'agissant des charges, on constate une diminution des charges liées aux réactifs et à l'énergie, peu cohérente avec le contexte économique actuel. La forte augmentation des charges de personnel affecté au contrat est à mettre en lien avec le suivi des travaux sur la station, de même que les charges de sous-traitance.

## II.6.4. SIALL

La facture type 120 m3 est présentée dans le tableau ci-après :

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
LAMPAUL GUIMILIAU						120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>						<b>120</b>	

SPECIMEN	FACTURE N°	Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>	282,78 € HT	311,05 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement Abonnement part Communautaire		Année 2024					13,64	10,00
Abonnement Abonnement part SAUR		Année 2024					26,02	10,00
Consommation Consommation part Communautaire		Année 2024		120	0,8600	103,20		10,00
Consommation Consommation part SAUR		Année 2024	1 à 30	30	1,0040	30,12		10,00
			31 à 120	90	1,2200	109,80		10,00

			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Organismes publics</b>	19,20 € HT	21,12 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Modernisation Réseaux - Loire-Bretagne		Année 2024		120	0,1600	19,20		10,00

<b>Total Facture</b>	<b>332,17 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 301,98 €  
TVA sur les débits : 30,19 €

### ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

### CONSOMMATION

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

### ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

S'agissant de la facture 120 m3, on note une légère augmentation en lien avec la mise en œuvre d'une tarification renforcée de la part collectivité, destinée à financer les nombreux investissements identifiés dans le SDA de la CCPL avant le transfert de compétence. La hausse reste cependant limitée sur la facture 120 m3 ((332 € TTC au lieu de 319 en 2023).

S'agissant du bilan financier de l'exploitant (annexe 1), on note grande stabilité, tant des charges que des produits. Les charges sont en très légères augmentation (+ 3%), en raison d'une petite augmentation des charges de personnel et sous traitance (à expliquer par l'exploitant) et d'une augmentation plus marquée (+ 43 %) des pertes sur créances irrécouvrables, malgré un taux d'impayés relativement faible et conforme à la moyenne nationale.

## II.6.5. SIEAC

La facture type 120 m<sup>3</sup> est présentée dans le tableau ci-après :

Prix du service de l'assainissement					
	Volume	Prix au 01/01/2024	Montant au 01/01/2023	Montant au 01/01/2024	N/N-1
<b>Part Eau du Ponant</b>					
Abonnement		53,94	51,23	53,94	
Consommation	120	1,130	128,76	135,60	
<b>Part collectivité</b>					
Abonnement		13,64	8,81	13,64	
Consommation	120	0,860	22,20	103,20	
<b>Organismes publics</b>					
Réseaux de collecte	120	0,160	19,20	19,20	
<b>Total HT</b>					
			<b>230,20</b>	<b>325,58</b>	
<b>TVA (10%)</b>					
			<b>23,02</b>	<b>32,56</b>	
<b>Prix 120 m<sup>3</sup> - Total TTC</b>			<b>253,22</b>	<b>358,14</b>	<b>41,43%</b>
<b>Prix TTC du service au m<sup>3</sup></b>			<b>2,11</b>	<b>2,98</b>	<b>41,43%</b>

S'agissant de la facture 120 m<sup>3</sup>, on note une augmentation de 253 à 358 euros, liée à l'augmentation de la part collectivité, mais aussi à l'actualisation de la part délégataire.

S'agissant du bilan financier de l'exploitant (annexe 1), on note une évolution des recettes de 83 k€ à 151 k€ (mêmes explications que sur l'AEP). Le CA est de 124 k€ et présente des charges d'exploitation à 63 k€ en hausse, en lien avec l'entrée en exploitation de la nouvelle station de Commana avec un process à boues activées, contre un lagunage antérieurement, générant des coûts d'exploitation supérieurs (+ 5 000 sur les installations). Les charges d'exploitation sont également plus importantes sur la partie réseaux (+ 5 000 euros) car de nombreuses ITV ont été menées en 2023 alors qu'il n'y en avait pas eu en début de contrat. Les prestations de travaux facturables s'élèvent quant à elles à 11 k€ de recettes.

## II.7. Bilan des contrôles ANC

Le bilan des contrôles menés par les communes antérieurement au transfert a été établi sur la base des données 2023 collectées auprès des communes, certaines étant incomplètes.

La figure 3 suivante présente les résultats des contrôles 2023 et l'état de conformité ou non des installations. A noter que les contrôles s'inscrivent dans le cadre vérifications périodiques ou des mutations foncières.

Sur une base de 512 contrôles, le taux de non-conformité est de 59 %.

Le graphique ne fait pas état de la ventilation entre les installations conformes et non conformes sur Sizun, la commune n'ayant transmis que le décompte des contrôles réalisés, sans copie des rapports.

Ne sont pas non plus précisés de manière systématique si les contrôles constituent des contrôles initiaux ou des contre visites.

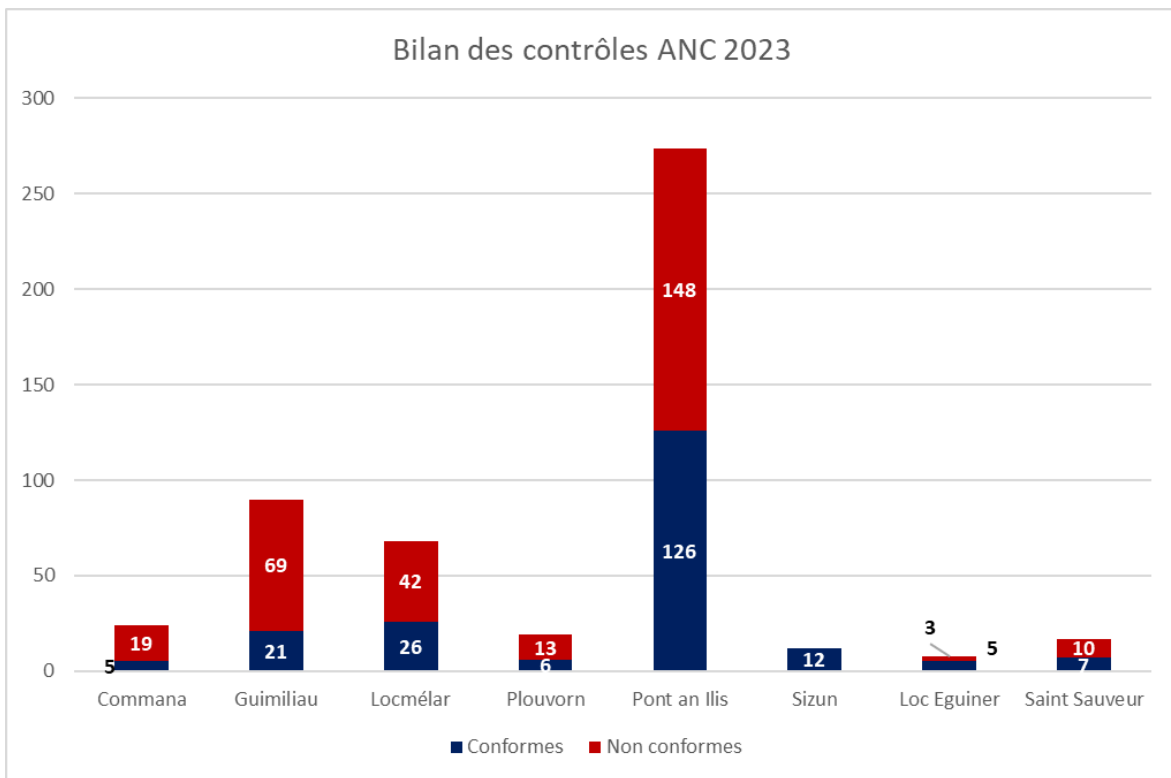
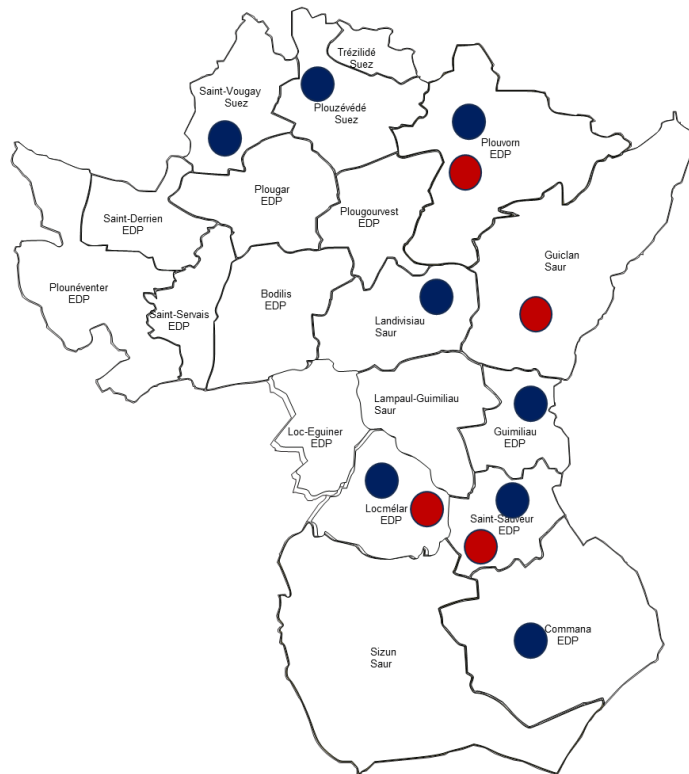


Figure 3 : Bilan des contrôles ANC 2023 (n = 512)

### III. BILAN TRAVAUX DES COMMUNES

Le bilan des travaux 2023 réalisé sur les communes est synthétisé sur la cartographie de la figure 4 suivante :



**Figure 4 : Cartographie des travaux 2023 sur le territoire de la CCPL**

Les interventions majeures symbolisées sur la cartographie en rouge pour l'assainissement et en bleu pour l'eau potable, sont les suivantes :

- Réfection des réservoirs de Locmélar et Saint Sauveur initiée par le Syndicat intercommunal : réfection des équipements hydrauliques, électriques et génie civil des ouvrages ;
- Sur ces mêmes communes, lancement de l'étude technico-économique de refonte des deux stations de traitement des eaux usées dysfonctionnelles (lagune sur Saint Sauveur et filtre planté de roseaux sur Locmélar) ;
- Travaux d'extension du réseau d'eau potable du lotissement l'Oseraie à Plouzévédé ;
- Renouvellement du réseau d'eau potable allée de Kerjean à Saint Vougay et viabilisation du lotissement Clos de la Vallée ;
- Renouvellement du réseau d'eau potable sur le secteur Moulin du Band à Kervistin sur Plouzévédé ;
- Reprise du réseau d'eau potable du centre bourg de Guimiliau, en lien avec une problématique de qualité d'eau ;
- Extension de réseau d'eau potable sur Commana : secteurs Pen an Daouen et route de Plounéour Menez ;
- Travaux de remplacement du feeder de transport du SMI dans sa portion comprise entre la sortie d'usine et le secteur de l'an dour kam ;
- Travaux d'extension du réseau d'eaux usées de Kermat sur la commune de Guiclan ;
- Réfection des réseaux d'eaux usées et d'eau potable en centre bourg de Plouvorn.

## IV. BILANS FINANCIERS DES COMMUNES

L'analyse des comptes administratifs des communes (annexes 2) indique les balances budgétaires synthétisées ci-après :

Pour l'eau potable :

Collectivité	Excédent de fonctionnement au 31/12/2023	Excédent d'investissement au 31/12/2023	Excédent total au 31/12/2023
SIE Commana	€ 15 241,49	€ 808 617,93	€ 823 859,42
Commana	€ 8 535,23	€ 452 826,04	€ 461 361,28
Guimiliau	€ 6 706,26	€ 355 791,89	€ 362 498,14
Guiclan			
Lampaul-Guimiliau	€ 342 608,82	- 50 197,60 €	€ 292 411,22
Landivisiau	€ 532 350,58	€ 37 178,52	€ 569 529,10
Plouvorn	- 43 042,75 €	- 55 604,45 €	- 98 647,20 €
Sizun	€ 31 802,87	€ 170 555,06	€ 202 357,93
SIE Locmélar-Saint-Sauveur	€ 120 183,88	€ 15 522,52	€ 83 691,40
Locmélar	€ 48 073,55	€ 6 209,01	€ 33 476,56
Saint-Sauveur	€ 72 110,33	€ 9 313,51	€ 50 214,84
SIE Plouzévédé	€ 136 257,87	- 17 936,27 €	€ 118 321,60
Plouzévédé	€ 68 128,94	- 8 968,14 €	€ 59 160,80
Saint-Vougay	€ 32 701,89	- 4 304,70 €	€ 28 397,18
Trézilidé	€ 13 625,79	- 1 793,63 €	€ 11 832,16
SMI Landivisiau	€ 1 797 225,42	€ 304 780,94	€ 2 102 006,36
Lampaul-Guimiliau	€ 181 880,77	€ 30 844,09	€ 212 724,86
Landivisiau	€ 1 019 463,43	€ 172 884,84	€ 1 192 348,27
SIE Pont An Ilis	€ 595 881,22	€ 101 052,01	€ 696 933,23
SIE Pont An Ilis			€ 706 380,00
Total	€ 2 932 628,18	€ 1 212 916,65	€ 4 799 909,83
Total transférable	€ 2 932 628,18	€ 1 212 916,65	€ 4 093 529,83

Pour l'assainissement :

Collectivité	Excédent de fonctionnement au 31/12/2023	Excédent d'investissement au 31/12/2023	Excédent au 31/12/2023
SIA Commana	- 9 919,51 €	- 126 439,97 €	- 136 359,48 €
Commana	- 5 554,93 €	- 70 806,38 €	- 76 361,31 €
Guimiliau	- 4 364,58 €	- 55 633,59 €	- 59 998,17 €
Guiclan	22 677,02 €	- 5 097,72 €	17 579,30 €
Locmélar	41 301,55 €	25 807,92 €	67 109,47 €
Plougourvest	12 230,61 €	- €	12 230,61 €
Plounéventer	187 655,42 €	81 082,91 €	268 738,33 €
Plouvorn	- 15 239,47 €	845 685,29 €	46 445,82 €
Plouzévédé	39 869,20 €	185 610,12 €	225 479,32 €
Saint-Sauveur	51 915,75 €	44 877,49 €	96 793,24 €
Saint-Vougay	- 45,26 €	- 11 814,01 €	- 11 859,27 €
Sizun	38 704,55 €	3 812,03 €	42 516,58 €
SIALL	1 334 194,29 €	- 175 722,73 €	1 158 471,56 €
Lampaul-Guimiliau	130 201,98 €	- 17 148,51 €	113 053,47 €
Landivisiau	1 203 992,31 €	- 158 574,22 €	1 045 418,09 €
Total transférable	1 693 424,64 €	741 361,36 €	1 650 786,00 €

Le budget globalisé du service de l'eau potable est ainsi excédentaire de 2,9 M€ en section de fonctionnement et de 1,2 M€ en investissement, ce qui traduit d'une part, pour la section de fonctionnement, le fait que les redevances soient perçues sur cette section, la rendant généralement très excédentaire comparativement à la section d'investissement. D'autre part, cela traduit une baisse des investissements en 2023 de la part des collectivités, en lien avec l'approche du transfert de compétence.

On note cependant un déficit de la section d'investissement du SIE de Plouzévédé, de gros travaux ayant été menés par la syndicat avant transfert.

S'agissant de l'assainissement, le budget globalisé est excédentaire de 1,7 M€ en fonctionnement et de 741 k€ en investissement. Le SIEAC de Commana est déficitaire dans les deux sections : cela est dû à des investissements conséquents sur la STEP de Commana, bien que compensés partiellement par l'emprunt. Ce déficit ne tient cependant pas compte de la dette envers l'exploitant Eau du Ponant concernant le remboursement des abonnements perçus d'avance pour le compte de l'exploitant au moment de la fin de l'exercice en régie, ni d'une facturation de travaux non honorés et qui sera régularisé en 2024 via les PV de transfert au bénéfice de la CCPL.



Saint Vougay est également déficitaire, mais les montants en jeu sont faibles, la commune ne disposant que de peu d'ouvrages sur son territoire.

Plouvorn est aussi déficitaire pour sur la section de fonctionnement. Le fort excédent est essentiellement dû à la réalisation d'un emprunt destiné à financer des travaux de réseaux dans le centre bourg, de l'ordre de 800 k€. Le fort excédent de cette section est par conséquent « artificiel ».

## V. SYNTHÈSE DES PRIX 2024

Le tableau suivant synthétise les prix en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour l'eau potable et l'assainissement. Il fait notamment état des parts fixes et variables de la collectivité et des exploitants. Par souci de synthèse, les tranches de consommation ne sont pas indiquées : seuls les prix de la tranche 90 m<sup>3</sup> sont précisés, cette consommation étant la référence de consommation visée par le schéma directeur départemental du Finistère.

Commune	Eau potable								Assainissement								Total facture 90 m3 usagers raccordés	Total facture 90 m3 usagers non raccordés		
	Abonnement délégataire	Consommation délégataire	Frais d'accès au service	Abonnement collectivité	Consommation collectivité	Taxes Etat AEP	TVA eau potable	Total AEP	Abonnement délégataire	Consommation délégataire	Abonnement collectivité	Consommation collectivité	ANC collectivité	ANC délégataire	Taxes Etat Ass	TVA			Total ass collectif	Total ass non collectif
Loc Eguiner	78,66	1,2865	37	9,27	0,927	0,333	5,5	373,6					15,27			10	0,00	16,80	373,59	390,39
Locmélar	25,875	1,238	37	11,16	1,116	0,333	5,5	333,2	33	1,063	20,25	1,28	15,27		0,16	10	306,37	16,80	639,61	350,03
St Sauveur	25,875	1,238	37	11,16	1,116	0,333	5,5	333,2	33	1,063	13,64	0,86	15,27		0,16	10	257,52	16,80	590,76	350,03
Commana	62,97	1,049	37	9,27	0,927	0,333	5,5	334,5	53,94	1,13	13,64	0,86	15,27		0,16	10	287,19	16,80	621,68	351,28
Guimiliau	62,97	1,049	37	9,27	0,927	0,333	5,5	334,5	53,94	1,13	13,64	0,86	15,27		0,16	10	287,19	16,80	621,68	351,28
Plouvorn	24,13	0,658	37	9,54	0,954	0,3	5,5	256,1	23,05	0,801	13,64	0,86	15,27		0,16	10	220,64	16,80	476,74	272,90
St Servais	32,51	1,47	51,32	49,55	0,3	0,3	5,5	337,3			35	1,7	5,57	10,16	0,16	10	222,64	17,30	559,90	354,57
Plouneventer	32,51	1,47	51,32	49,55	0,3	0,3	5,5	337,3	26,94	0,703	13,64	0,86	5,57	10,16	0,16	10	215,22	17,30	552,48	354,57
Plougourvest	32,51	1,47	51,32	49,55	0,3	0,3	5,5	337,3			13,64	0,86	5,57	10,16	0,16	10	115,98	17,30	453,25	354,57
Plougar	32,51	1,47	51,32	49,55	0,3	0,3	5,5	337,3					5,57	10,16	0	10	0,00	17,30	337,26	354,57
Bodilis	32,51	1,47	51,32	49,55	0,3	0,3	5,5	337,3					5,57	10,16	0	10	0,00	17,30	337,26	354,57
St Derrien	32,51	1,47	51,32	49,55	0,3	0,3	5,5	337,3					5,57	10,16	0	10	0,00	17,30	337,26	354,57
Lampaul	33	0,7963	37	9,27	0,927	0,3	5,5	275,7			13,64	0,86	15,27		0,16	10	115,98	16,80	391,73	292,54
Landivisiau	33	0,7963	37	9,27	0,927	0,3	5,5	275,7			13,64	0,86	15,27		0,16	10	115,98	16,80	391,73	292,54
Plouzévédé	48,18	0,7134	37	10,8	1,08	0,3	5,5	300,0	24,23	0,796	16,74	1,05	15,27		0,16	10	243,66	16,80	543,69	316,82
Trézilidé	48,18	0,7134	37	10,8	1,08	0,3	5,5	300,0					15,27			10	0,00	16,80	300,03	316,82
St Vougay	48,18	0,7134	37	10,8	1,08	0,3	5,5	300,0	24,23	0,796	16,74	1,05	15,27		0,16	10	243,66	16,80	543,69	316,82
Guiclan	33	0,7963	37	9,27	0,927	0,3	5,5	275,7			13,64	0,86	15,27		0,16	10	115,98	16,80	391,73	292,54
Sizun	33	0,7963	37	9,27	0,927	0,3	5,5	275,7			13,64	0,86	15,27		0,16	10	115,98	16,80	391,73	292,54

## **ANNEXES**

**Annexes 1 : CARE des délégués**

**Annexes 2 : Comptes administratifs des communes et syndicats**